

**TÉLÉTRAVAIL**  
Au révélateur  
des consultations  
d'entreprises

Page 28

## SACRIFIÉS? JEUX DE DUPES...

Le basculement rapide des médias,  
de la «génération climat» portée aux nues  
à l'apitoiement sur la «génération Covid»  
ne présage que des jeux d'images dans lesquels  
les salariés sont promis au rôle de dupes. Pages 16 à 27

Militants - Adhérents

— entre —

**vous**

— et —

**nous**

*un lien*

**indissociable**



**partenariat@macif.fr**



**Essentiel pour moi**

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

# éditorial

## Défendons nos libertés

**MENSUEL  
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris  
Case 431,  
93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 60  
Fax: 01 55 82 83 33  
Courriel:  
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE  
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Pierre Tartakowsky

**RÉDACTRICE GRAPHISTE**

Anne Dambrin

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Guillaume Lenormant

**RÉDACTION**

Valérie Géraud  
Martine Hassoun  
Christine Labbe  
Gilbert Martin  
Louis Sallay

**ADMINISTRATRICE**

Cécile Marchand

**PUBLICITÉ**

Cécile Marchand  
Tél. : 01 55 82 83 35

**PHOTOGRAPHIE**

Anne Dambrin

**IMPRESSION**

Siep – Rue des Peupliers  
77590 Bois-le-Roi

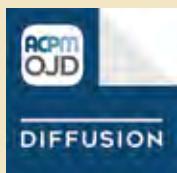
**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Ligne neuf

**Commission paritaire:**

0122 S 08090  
du 24/11/2016  
ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:  
4<sup>e</sup> trimestre 2020



«Imprimé sur du papier provenant d'Autriche»

«Eutrophisation:  
Ptot 0,007kg/Tonne»

**Sidération, effroi, tristesse et maintenant colère.**

Avec l'assassinat de Samuel Paty, l'inimaginable s'est produit. Un enseignant a été décapité parce qu'il faisait son métier et s'appliquait à développer réflexion et esprit critique chez ses élèves. La communauté éducative est sous le choc. Un incident comme il s'en produit des milliers chaque jour débouche sur un engrenage tragique : chacun et chacune se sent personnellement concerné·e et menacé·e. Ce drame en dit long sur la fragilisation de notre école républicaine. Sur l'isolement des enseignant·es confronté·es à l'ensemble des problèmes que la société ne veut ni voir ni régler. Sur la distance – voire la défiance – avec de nombreuses familles. Celles qui, face aux inégalités sociales, au racisme et aux discriminations ne croient plus en la promesse de l'égalité républicaine. Mais aussi celles qui refusent la mixité sociale et multiplient les stratégies de contournement de la carte scolaire. La première leçon à tirer, c'est la priorité absolue à accorder à notre école pour que les éducateurs ne soient plus quotidiennement les témoins de leur impuissance à rendre effectives la liberté, l'égalité et la fraternité. Une revalorisation des fonctions et des moyens, notamment éducatifs et sociaux, un renforcement de la formation tout au long de la carrière, la constitution de vraies équipes éducatives... autant de chantiers à ouvrir immédiatement.

Nous avons également besoin de dégager le débat public sur la laïcité des calculs électoralistes et de réhabiliter les échanges argumentés. La propagation de fausses rumeurs sur les réseaux sociaux, le refus d'écouter l'autre, sont à l'origine de ce drame. Il nous faut donc refuser les logiques binaires, retrouver la rigueur intellectuelle et affronter des questions essentielles. Que s'est-il passé depuis les attentats de *Charlie*? Pourquoi une telle montée du fascisme politique et religieux qui gangrène la quasi totalité des pays? La surenchère sécuritaire et guerrière n'a pas porté ses fruits. La multiplication des lois d'exception restreignant nos libertés n'empêche pas les attentats. Le développement de fronts extérieurs, la politique de «guerre au terrorisme» n'en n'a pas éradiqué le terreau. Pire, la course à l'échalote avec l'extrême droite pour désigner des boucs émissaires et stigmatiser les musulmans risque de cliver profondément notre pays. Elle accrédite l'idée que nos valeurs universelles seraient à géométrie variable. Presse, culture, et maintenant école : à chaque fois, le terrorisme frappe des symboles de la liberté, du vivre-ensemble et de l'égalité républicaine. Renier ces principes et sortir de l'État de droit comme le fait le gouvernement, c'est rogner nos libertés, courir le risque d'alimenter la violence. Ces annonces liberticides sont indécentes et dangereuses. Elles alimentent les divisions alors qu'il faut rassembler. Elles affaiblissent la position de la France dans le monde, elles brouillent le combat pour la démocratie et les libertés. Plus que jamais, imposons un autre agenda.



**Sophie Binet**  
COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
DE L'UGICT-CGT

BERNARD RONDEAU

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Crise sanitaire

Le syndicalisme prend la main

8 Soignants

Épuisés face à la seconde vague

Sécu

Comme dans le monde d'hier

9 Aides publiques

Au plaisir des multinationales ?

Covid-19

Accélérateur d'inégalités

Unédic

Droits et dignité

10 Trois refus



OLIVIER DONNARS/MAXPPP

12 Recherche

Démonstration par l'absurde  
Entretien avec Sylviane Lejeune

14 Négociations

Sortir du télétravail informel

15 Restructurations

Renforcer les droits européens

Crise

Le monde du travail comme il va

États-Unis

Inquiétudes syndicales

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

## SACRIFIÉS?

### Jeux de dupes...



FRANÇOIS LAFITE/MAXPPP

**Pages 16-27** Le basculement rapide des médias de la « génération climat » portée aux nues, à l'apitoiement sur la « génération Covid » participe de jeux d'images dans lesquels les adultes et les jeunes, dans leur diversité sociale, sont promis au rôle de dupes.

Depuis des décennies, les politiques publiques, sous couvert de défendre la jeunesse, tendent en fait à la précariser, jusqu'à en rendre l'autonomie hautement problématique.

Reste que dans une période peu favorable à l'action collective, la jeunesse reste bien présente, souvent sous des formes inattendues, comme dans les écoles d'infirmières...

## BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Édition générale ..... 32 €

Édition avec encart professionnel ..... 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



STÉPHANE LEFÈVRE/MAXPPP

### 28 Télétravail

Au révélateur des consultations d'entreprises

#### 30 Étude

Encadrement: portraits changeants

#### 31 Action de groupe

Safran, pour commencer



#### 32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

## terrains

### 33 Ingénieurs

Laboratoires: Première vague revendicative

#### 34 Hôpitaux

Tension dans le privé

#### droits

#### 35 Harcèlement sexuel

La preuve facilitée

#### 36 Fonction publique territoriale

Sections syndicales et autorisations spéciales d'absence

## hors champs

### 38 Exposition

Paris

Pierre Dac à toutes les étapes de sa vie

#### 39 Paris/Théâtre

Après Charcot, Augustine est encore sous l'objectif

### 40 Exposition

Turner, le peintre pour qui dieu était le soleil



TATE

#### platines

#### 43 Chant et rechant

Le Jeune toujours de saison

Flûte et reflûte Le consort retrouve la lumière

#### bouteilles

#### 43 Le boujaron, boisson de marin

#### lire

#### 44 Les polars

Représailles: talion et territoire

#### 45 Les romans

Guyane: les mots et le réel

## hors champs

### 46 RENCONTRES D'OPTIONS

Travailler à changer le futur



NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES

#### 48 Manifeste pour la responsabilité environnementale

#### sélection

#### 49 Les livres du mois

#### grilles

#### 50 Échecs et mots croisés

# à propos

## Lorsque l'intolérance devient raison suprême

Que dire ? Surtout, comment le dire ? L'assassinat de Samuel Paty, enseignant au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine, est de ces drames qui abasourdisse, laissent sans voix, sans mots, tant il est difficile, douloureux d'en accepter la réalité. On se plaît souvent, dans cette rubrique, à s'amuser du dérisoire, jamais très éloigné du tragique social. On se moque à loisir du grotesque et des faux-semblants dont s'affublent les discours ampoulés d'un aréopage politique et économique désastreux et aux prétentions d'inaffabilité. On apprécie d'autant plus de prendre ces choses à la légère que les préoccupations quotidiennes de l'activité syndicale le permettent rarement ; et si l'on rit avec plaisir, c'est que l'humour fait antidote aux maux qui plombent notre société. Mais là...

En d'autres temps, le légionnaire franquiste José Millán-Astray y Terreros avait fourni deux points de repère majeurs à la pensée fasciste avec un tonitruant «*Vive la mort !*», suivi de «*À mort l'intellectualité traîtresse !*» Ce programme sinistre a eu un bel avenir devant lui et fait couler beaucoup de sang. Les temps ont changé. Les fascismes se sont adaptés. Les fanatiques, eux, sont restés semblables à eux-mêmes : inhumains, sauvages, toujours aussi disponibles dès qu'il s'agit de faire couler le sang et d'en faire spectacle aux fins de semer l'effroi. Celui qui a tranché la vie de Samuel Paty était très jeune. Du haut de ses 18 ans, il avait déjà appris à célébrer la mort comme les autres aiment la vie. On lui avait inculqué l'intolérance comme raison suprême, une morale dépassant toute humanité – car d'essence divine – une haine forcenée de la pensée critique et, partant, de la liberté de penser. C'est à partir de ces ingrédients que les dictateurs fabriquent des mécaniques assassines.



De quel ténébreux vortex celle-ci est-elle issue ? L'assassin ne parlera plus et c'est bien regrettable. Mais son cri de guerre est sans mystère : ce jeune Tchétchène avait embrassé une vision de l'islam où le sang suppléa l'encre et où le sabre dispense d'arguments. En l'espèce, cette doxa s'est probablement trempée dans des temps ensanglantés d'une sale guerre ; sans doute le destin de l'assassin s'est-il forgé en amont de son crime, dans un contexte de violences et de frustrations. Mais la décision de tuer, vraisemblablement inspirée par des voix bien humaines, reste la sienne et l'inscrit au rang des assassins les plus abjects. Face à quoi, que faire ? Et surtout comment le faire ?

## On ne défendra pas la liberté en réduisant les libertés

Ce meurtre frappe, d'un même coup, la liberté et la République. Au-delà, il cherche à opposer croyants et non-croyants, à séparer le musulman du citoyen, à refuser que l'école commune soit bien celle de toutes et de tous. Il brutalise notre chair, mais entend détruire la psyché collective. La levée de manifestants qui s'est ensuivie montre que ces enjeux sont clairement perçus par l'opinion publique. Leur issue reste en débat. Depuis des années, les controverses flambent sur la conception que l'on a en France de la laïcité, de la place de l'islam dans le pays, des amalgames de plus en plus fréquents entre musulmans et terroristes. Le meurtre de Conflans va exacerber les passions.

Le nombre des rassemblements qui se sont tenus le dimanche 18 octobre, dans toute la France, notamment à l'initiative des organisations syndicales, indique à la fois l'ampleur de l'émotion et la



AURÉLIE LADET/MAXPPP

volonté de résistance au défi du sang versé. Il dit en partie le refus de toute instrumentalisation de ce drame atroce, le rejet de ce que l'air du temps charrie depuis trop d'années de funeste et de dangereux. Faire face au terrorisme de façon ferme et résolue suppose que, de façon tout aussi ferme et résolue, on défende les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

On sait que la droite extrême travaille sans relâche à la stigmatisation de l'islam et des musulmans dans notre pays. Au nom d'une conception dévoyée de la laïcité, elle en appelle en permanence à des mesures d'exception, d'exclusion et de répression. Elle a su, hélas, faire entendre sa voix au sein de la droite et de certaines fractions de la gauche républicaine. Elle a obtenu que l'Élysée – pourtant en relation amicale avec nombre d'États pourvoyeurs de fanatiques – en adopte les termes. Elle a contribué à faire surgir l'épouvantail d'un hypothétique «séparatisme», agité pour justifier des lois qui vont davantage museler la République que la protéger. On va, sans mystère, assister à un redoublement de cris et de propositions, toutes plus liberticides les unes que les autres, singulièrement en matière d'expression et de gestion de l'espace public.

## Réunir un peuple en discriminant une population ?

Il n'y a pas de solution magique face au terrorisme. Mais on peut travailler à en minimiser les risques. Pour en rester à l'assassinat de Samuel Paty, il a donné lieu à une série de réflexions sur son isolement. Jusqu'à quel point était-ce le cas, l'enquête le dira. On peut, quoi qu'il en soit, tenter de réfléchir à l'isolement social qui entoure le métier d'enseignant, isolement qui a beaucoup à voir et avec un statut social dégradé, face à des attentes, elles, exacerbées, et avec une conception datée d'un face-à-face solitaire avec ses élèves et... leurs parents et proches.

Plus que d'attention administrative, c'est sans doute de collectif éducatif dont le besoin est urgent et auquel il convient de réfléchir, un collectif dont la réévaluation se joue essentiellement à l'extérieur de l'école, dans le regard que la société jette sur elle. Au-delà, si l'on accepte l'idée que le terrorisme ne vise pas à prendre le pouvoir mais à en déstabiliser toute légitimité, il faut lui opposer la promesse républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il faut surtout veiller à ce qu'elle ne sonne pas creux et qu'elle vaille pour toutes et tous. Les récentes propositions du gouvernement sur le séparatisme et les «actes forts» annoncés par le conseil de défense au lendemain de l'attentat ne vont pas dans ce sens. Elles participent, au mieux, d'une posture, d'un spectacle stérile, comme par exemple la décision d'expulsion prise par le ministre de l'Intérieur. Au pire, elles vont accentuer les fractures sur lesquelles surfent les terroristes et leurs inspirateurs. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

# CRISE SANITAIRE LE SYNDICALISME PREND LA MAIN

DANS UNE LETTRE COMMUNE À L'ADRESSE DU CHEF DU GOUVERNEMENT, LA CFDT, LA CGT, FO, LA CFE-CGC ET LA CFTC AFFIRMENT LEURS PRIORITÉS.



Quelques heures avant qu'Emmanuel Macron n'annonce l'instauration d'un couvre-feu, la Cfdt, la Cgt, Fo, la Cfe-Cgc et la Cftc lui ont transmis un message. Dans un courrier adressé au Premier ministre dont, en copie, il était destinataire, les cinq confédérations lui ont exposé leurs priorités. Jamais depuis le début de la pandémie, Laurent Berger pour la Cfdt, Philippe Martinez pour la Cgt, Yves Veyrier pour Force ouvrière, François Hommeril pour la Cfe-Cgc et Cyril Chabanier pour la Cftc n'étaient parvenus à s'entendre pour définir ensemble un cahier revendicatif susceptible de défendre l'emploi et les conditions de travail et de vie des salariés. À quelques jours du deuxième sommet social décidé par le gouvernement, l'initiative est un événement.

Elle l'est d'autant plus que les dirigeants de ces cinq confédérations désignent clairement les problèmes. Et le premier d'entre eux : les conditions malmenées d'un dialogue social respectueux la défense des intérêts des salariés et «*de l'autonomie de la négociation collective*». Dépassant leurs différends passés sur l'analyse qu'ils ont pu avoir des ordonnances de 2017, les auteurs de cette lettre dénoncent clairement les effets pervers de ces textes. C'est à ce titre qu'ils réclament du gouvernement, dans cette missive, «*une réunion rapide*» pour en évaluer «*les conséquences*», afin de «*rétablissement des droits de représentation collective des salariés*» à la hauteur de ce qu'ils doivent être.

Mais ils n'en restent pas là. Dans cette lettre d'une rare solennité, quatre autres demandes sont faites : «*de véritables engagements à court, moyen et long terme*» pour toute entreprise qui recevrait des aides publiques, le report de la réforme de l'assurance chômage et l'organisation d'une «*réunion d'urgence consacrée à la reconnaissance effective du rôle essentiel des salariés et salariées des emplois dits de la deuxième ligne*». Sans oublier la suspension de la réforme des retraites : «*quelles que soient nos analyses et positions sur le fond, disent-ils, nous affirmons que le gouvernement devrait annoncer que l'heure n'est pas de remettre à l'ordre du jour le sujet des retraites.*» M. H. ▶

## SOIGNANTS ÉPUISÉS FACE À LA SECONDE VAGUE



THOMAS PADILLA/MAXPPP

Le 15 octobre, à l'appel de toutes les organisations syndicales et collectifs de soignants, les personnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social ont participé à une journée nationale d'action. Ils tenaient à prévenir que le Ségur de la santé n'avait en rien répondu à leurs besoins en lits, en matériel, et encore moins en moyens humains, et qu'ils ne seraient bientôt plus en mesure de faire face dans de bonnes conditions à la deuxième vague de Covid.

Le manque de personnel ne peut certes pas être comblé en quelques mois mais, faute d'attractivité de ces métiers, plus que jamais considérés comme éprouvants et mal rémunérés, les formations ne suivent pas et les recrutements seront difficiles. Un sondage réalisé par l'Ordre national infirmier début octobre, auprès de 60 000 soignants en poste, témoigne par ailleurs que près de 60 % d'entre eux s'estiment en burn-out, et que 40 % envisagent de changer de métier. Les tensions dans les services commencent à monter : même épuisés, les soignants se voient refuser des congés ou des temps de repos, faute de personnel pour les remplacer, et n'ont pas d'autre recours que l'absentéisme ou les arrêts maladie.

C'est dans ce contexte que la fédération Cgt de la Santé lance une campagne intitulée « Embauchez, formez, on est épuisés ! » qui doit permettre de recenser les besoins et les moyens dans chaque territoire. À l'initiative de l'Ufmict-Cgt, un fil Twitter a également été ouvert, pour qu'ils témoignent de leur fatigue et de leurs conditions de travail en publiant, sous le hashtag #JeSuisFatiguéE, des photos sur le lieu de travail. Il ne s'agit pas de culpabiliser les Français en leur rappelant que ce sont les soignants, en première ligne, qui vont à nouveau être confrontés à des conditions de travail ingérables, mais de mettre le gouvernement face à ses responsabilités : « *La fatigue des personnels est bien le résultat des politiques de santé qui ont supprimé des milliers de postes, désorganisé les équipes, fermé des lits. Ces politiques se poursuivent aujourd'hui malgré la pandémie.* » V. G.

## SÉCU COMME DANS LE MONDE D'HIER

Ce n'est pas une mesure d'économie, assure Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé. Mais le projet d'instaurer une nouvelle participation forfaitaire (18 euros) pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation est révélateur : avec le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) pour 2021, présenté dans ses grandes lignes fin septembre, cela y ressemble bel et bien. Alors que le coût de l'épidémie y est chiffré à environ 15 milliards d'euros – achat de masques, prise en charge des tests Pcr, arrêts de travail pour garde d'enfant durant le confinement... –, la limitation de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) à 3,5 % obligera l'hôpital public à faire, dès l'année prochaine, 4 milliards d'euros d'économies.

Si le ministère a confirmé la fermeture de 3 400 lits en 2019, la crise sanitaire n'aura donc rien changé à la logique budgétaire : le Plfss « *poursuit la maîtrise des dépenses [pourtant] à l'origine de l'incapacité de notre système de santé à faire face à la crise sanitaire des mois de mars et avril* », dénonce la Cgt dans un communiqué. Et s'il entérine les mesures du Ségur de la santé (8,5 milliards d'euros), loin des attentes des personnels, il ignore, comme les années passées, la nécessité de massives créations d'emplois. C. L.



LUC NOBOUT/MAXPPP

## LA PANDÉMIE CREUSE LES INÉGALITÉS

de personnes supplémentaires sont passées sous le seuil de pauvreté, en France, depuis le début de la crise sanitaire, selon l'Insee. Il s'agit de précaires, d'intérimaires, d'étudiants, qui se sont ajoutés aux 9,3 millions de personnes qui, avant le Covid, vivaient avec moins de 1 063 euros de revenu. Par ailleurs, une étude du Conseil d'analyse économique établit qu'entre mars et août, 70 % de l'épargne accumulée l'a été entre les mains des 20 % des ménages les plus aisés. France stratégie a, pour sa part, dressé un premier bilan de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (Isf) : les revenus des 0,1 % des ménages les plus riches ont explosé, grâce notamment à la perception des dividendes, passés de 14,3 à 23,2 milliards d'euros.

1  
million

# AIDES PUBLIQUES AU PLAISIR DES MULTINATIONALES?



AURÉLIE LADET / MAXPPP

Conditionner le versement des aides aux entreprises est une demande récurrente du mouvement syndical, Cgt en tête. Dans son dernier bilan annuel sur les entreprises du Cac 40, l'Observatoire des multinationales en confirme l'urgente nécessité. Depuis le début de la pandémie, ce sont des milliards qui ont été distribués sans que l'État lui-même n'en connaisse vraiment l'usage. Seule certitude : cet argent ne sert guère la collectivité. Le scandale est tel que, désormais, l'Assemblée nationale ne peut faire autrement que d'accepter de créer une mission d'information sur la conditionnalité des aides publiques. L'annonce en a été faite le 15 octobre. La publication de l'Ong arrive donc à point. Ses pages regorgent d'arguments<sup>1</sup>.

Total, Sanofi, Schneider et Thales, pour ne citer que ces quatre sociétés, ont reçu des millions d'euros au titre des aides accordées dans le cadre de la crise sanitaire, sans tenir aucune des promesses faites à cette occasion. Toutes quatre ont continué de servir leurs actionnaires depuis le versement de ces subsides. Et même plus largement qu'avant. Toutes quatre ont persisté dans leur décision de supprimer des emplois – au moins 4 320 à elles seules. Au-delà, souligne l'Observatoire, aucune n'a usé des fonds perçus pour développer des politiques environnementales plus vertueuses. Encore moins pour quitter les paradis fiscaux dans lesquels elles sont implantées. Total, Sanofi, Schneider et Thales figurent toujours parmi les plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub> et disposent encore, en cet automne, de nombreuses filiales implantées dans des zones où elles peuvent échapper à l'impôt : 168 pour Total, 24 pour Sanofi, 56 pour Schneider et 6 pour Thales. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, puisqu'à ce bilan il faut ajouter l'usage, par ces sociétés et beaucoup d'autres – dont Bnp-Paribas, Air Liquide, Orange ou Vinci –, des aides accordées depuis mars par la Banque centrale européenne en soutien à la trésorerie des entreprises par l'achat de leur dette... M. H.

1. À consulter sur <https://multinationales.org>

## COVID-19 ACCÉLÉRATEUR D'INÉGALITÉS

Rapport après rapport, le rôle que joue la pandémie dans l'aggravation des inégalités, en France comme au niveau mondial, se précise. Alors que, selon une étude de la banque Ubs, la fortune des très riches a atteint des records au cours des premiers mois de la pandémie, la Banque mondiale, de son côté, s'alarme : dès l'année prochaine, en raison notamment des difficultés d'accès au marché du travail et à l'éducation, ce sont plus de 150 millions de personnes qui vont basculer dans l'extrême pauvreté. Parmi eux se trouvent des populations relativement épargnées jusque-là, «*plus urbaines et mieux éduquées*», met en évidence le rapport.

C'est ce que constate aussi, en France, le Secours populaire dans son baromètre annuel analysant l'impact de la crise sanitaire sur les populations en difficulté. Si 1,2 million de personnes ont dû être aidées pendant les deux premiers mois de confinement, 45 % d'entre elles étaient inconnues de l'association. «*Familles monoparentales, personnes âgées, étudiants, mais aussi intérieures, travailleurs indépendants, aides à domicile ou artisans ont [ainsi] basculé dans la précarité*», montre-t-il. C. L.



DYLAN MEIFFRE / MAXPPP

## UNÉDIC DROITS ET DIGNITÉ

Les concertations autour de l'avenir du régime d'assurance chômage ont repris. Le gouvernement espère aller vite et en livrer les premières conclusions à la fin du mois mais, dans un courrier commun adressé à Jean Castex, la Cfdt, la Cgt, Fo, la Cfe-Cgc et la Cfc ont été très claires : l'urgence première est de reporter la réforme de 2019 pour assurer une protection optimale aux salariés privés d'emploi. Une demande confirmée par le second baromètre de l'Unédic sur la perception que les Français ont du chômage. Dans ce sondage réalisé du 17 juin au 6 juillet, le premier besoin exprimé est celui du droit de tout un chacun à bénéficier d'allocations chômage (88 %). Un droit qualifié, par les personnes interrogées, d'indispensable à la dignité (87 %) et à la lutte contre la pauvreté (79 %). Si, paradoxalement, 40 % considèrent que le système est «*trop généreux*», cette opinion, note l'Unédic, est trop souvent infondée puisqu'à peine plus d'un tiers (35 %) estiment correctement le montant moyen des allocations chômage. Pour mémoire : 1 187 euros en moyenne par mois. M. H.

# TROIS REFUS POUR SAMUEL PATY

À l'appel notamment des organisations syndicales, dont la Cgt, des milliers de personnes se sont rassemblées, dimanche 18 octobre, pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géo assassiné l'avant-veille à la sortie de son collège de Conflans-Sainte-Honorine.

## LE REFUS DE LA PEUR

#JeSuisProf, #JeSuisSamuel ou encore #JeSuisEnseignant: ces pancartes ont ponctué les rassemblements qui se sont tenus dans toute la France, des plus grandes métropoles aux plus petits villages. Autant de témoignages d'une émotion partagée bien au-delà d'une catégorie professionnelle ou d'une génération, même si l'on dénombrait évidemment beaucoup d'enseignants. Toutes et tous étaient venus affirmer leur deuil, leur solidarité ainsi que leur volonté de ne pas se laisser intimider.



## LE REFUS DE L'AMALGAME

Dès les premières heures qui ont suivi le drame, la Fsu, en appelant à ces rassemblements, mettait en garde contre tout risque d'amalgame. Non sans raison. Les formations politiques de droite – extrêmes ou supposées républicaines – se sont empressées de fustiger islam, islamistes, musulmans, associations et individus, pour dénoncer la supposée faiblesse du gouvernement face au terrorisme.

## LE REFUS DE L'ARBITRAIRE

Fort du jupitérien « *la peur va changer de camp* » du président de la République, le ministre de l'Intérieur s'est empressé de basculer dans une surenchère sécuritaire des plus inquiétantes : opérations de police « à la pêche » contre des « dizaines d'individus » de la mouvance islamiste, dénonciations publiques d'associations comme « complices » et menaces de « dissolution » d'autres qui, jusqu'à plus ample informé, n'ont aucun lien avec le drame de Conflans et n'ont commis comme crime que de lui déplaire. Nul besoin d'être un « grand flic » ou un « fin politique » pour prédire que cette agitation à la Gribouille risque de faire plus de mal que de bien.



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

**ENTRETIEN  
AVEC  
SYLVIANE LEJEUNE**  
MEMBRE DU BUREAU DE L'UGICT,  
COANIMATRICE DU COLLECTIF  
CONFÉDÉRAL RECHERCHE,  
REPRÉSENTANTE CGT ET  
RAPPORTEUSE DU RÉCENT AVIS  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
(CESE) SUR LA LOI D'ORIENTATION  
POUR LA RECHERCHE 2021-2030.

**Les jeunes  
doctorants finissent  
par jeter l'éponge et  
se reconvertisSENT.  
Les étudiants  
commencent  
à se détourner  
de ces perspectives  
bouchées. C'est  
un immense gâchis,  
qui nous prive  
d'un vivier  
de matière grise  
et appauvrit  
les projets en cours.**

# RECHERCHE DÉMONSTRATION PAR L'ABSURDE

La loi de programmation de la recherche, qui sera adoptée fin novembre, engage des moyens insuffisants sur des orientations contestées par la communauté scientifique et au-delà : un immense gâchis.

– Options: *La loi de programmation de la recherche (Lpr) a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 24 septembre. Elle fait pourtant l'objet de vives critiques dans la communauté scientifique...*

– **Sylviane Lejeune:** Cette loi, qui engage une trajectoire budgétaire sur dix ans, ne permettra pas de compenser la faiblesse récurrente du financement de la recherche publique. Elle prévoit, après une évolution progressive des dotations supplémentaires, que l'investissement public atteindra 5 milliards d'euros de plus par an d'ici à 2030. En euros constants, il manque pourtant déjà 6 milliards par an pour que le budget total de la recherche publique représente 1% du Pib, un objectif repoussé depuis... 2002, alors que de nombreux États l'ont dépassé. Par ailleurs, la Lpr renforce le rôle du financement sur projet, piloté par l'Agence nationale de la recherche (Anr). Elle réaffirme ainsi le credo que c'est en concentrant les efforts sur des champs de recherche limités, et sur des problématiques de court terme, que l'on peut prétendre à des résultats et à l'excellence. Actuellement, l'Anr en est arrivée à ne valider qu'un projet de recherche sur dix, et la Lpr prévoit qu'elle pourrait désormais en financer jusqu'à 30%... Cela ne suffira pas à enrayer la disparition de nombreux champs de recherche, faute de crédits de fonctionnement importants. Fonctionner en permanence dans l'urgence ou au gré des marchés porteurs ? Tous les scientifiques savent qu'il faut du temps, du travail collectif et interdisciplinaire pour faire réellement preuve de créativité et produire un travail de qualité. On estime d'ailleurs que la grande majorité des découvertes ont été faites soit par hasard, soit dans un champ de recherche

différent de celui où elles sont finalement appliquées ! On demande désormais aux chercheurs d'être rentables et le malaise grandit...

– *Le volet emploi vous semble-t-il susceptible de résorber la précarité dans le secteur, de stimuler un vivier de jeunes qui hésitent à s'engager dans ces carrières faute de perspectives ?*

– Dans ce domaine aussi, le gouvernement reste « droit dans ses bottes » : les mesures présentées il y a des mois dans le projet de loi initial n'ont, depuis, fait l'objet d'aucune modification<sup>1</sup>. Il est par exemple prévu de créer seulement 5 200 postes supplémentaires d'ici à 2030, quand le Cese préconise 5 000 à 6 000 recrutements par an pendant les cinq années à venir. Mais cela ne permettra pas de sortir de la précarisation systémique qui s'est imposée dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche. Actuellement, au moins un tiers des effectifs y travaillent pendant des années sans garantie de voir leur contrat renouvelé, et les nouveaux « Cdi de projet » entérinent un peu plus ce mode de fonctionnement. Ces jeunes surqualifiés, pour la plupart doctorants, finissent par jeter l'éponge et se reconvertisSENT dans d'autres métiers. Quant aux étudiants, ils commencent à se détourner de ces perspectives bouchées. C'est un immense gâchis, qui nous prive d'un vivier de matière grise et appauvrit les projets en cours. La recherche a besoin de s'alimenter de la transmission, de l'émission, des échanges entre pairs.

Le ministère avance que pour les candidats qui auront la chance d'être embauchés, le début de carrière sera désormais plus valorisant, avec un salaire équivalent à deux Smic. Cela reste en fait en dessous

des rémunérations offertes aux jeunes chercheurs dans la plupart des pays de l'Ocde, et pourtant cela impliquera des rattrapages pour ceux embauchés ces dernières années, qui ne touchent pas tant! Le salaire moyen d'un chercheur en France reste inférieur de 37 % au salaire moyen de ceux travaillant dans un pays de l'Ocde. Quant aux nouveaux contrats sous statut de « chaires d'excellence », qui assureront à quelques-uns des revenus et des financements exceptionnels pour des temps limités, ils ne faciliteront pas la cohésion et la gestion des équipes sous leur responsabilité.

**– Les deux avis du Cese dont vous êtes la rapporteuse<sup>2</sup> font consensus quand ils soulignent le manque d'ambition de la loi, mais aussi quand ils rappellent d'autres orientations possibles, sans que le gouvernement en tienne compte...**

– Nous avons consulté des dizaines d'acteurs de la recherche et nous dressons un état des lieux préoccupant: celui du décrochage en cours de la recherche française, de son sous-financement (2,2 % du Pib à peine, en y incluant la recherche privée) du manque de vision à long terme (le tarissement des financements des programmes sur les coronavirus ces dernières années est à ce titre emblématique) et d'un manque de contrôle de l'usage qui est fait des fonds publics censés être investis dans la R&D par les entreprises. Nous évoquons aussi des pistes pour améliorer les conditions de la recherche et réactiver la créativité, orientées vers le développement d'innovations technologiques et de projets ambitieux face aux enjeux de santé, au dérèglement climatique, à la nécessité d'une transition économique et industrielle. Autant de sujets également en débat au sein de la Cgt, qui dispose de ressources au sein du monde du travail pour penser le présent au regard des besoins et envisager l'avenir, même si le rôle moteur de la recherche n'y est pas toujours associé.

La préparation de cette loi était censée s'appuyer sur des ateliers préparatoires et sur un dialogue social renouvelé. Le rôle d'une institution comme le Cese est également d'éclairer le politique sur

les attentes sociales et sociétales. Au final, notre travail a sans doute permis de faire prendre conscience à un plus grand nombre d'acteurs économiques et sociaux l'importance de la recherche comme levier pour la relance et pour les transitions à venir, et de fédérer un certain nombre de propositions. Dommage, comme on peut le craindre avec les propositions faites par la Convention citoyenne pour le climat, que ces travaux, qui font avancer la réflexion collective et la démocratie participative, ne pèsent pas davantage sur les décisions politiques.

**– Une réforme du Cese est pourtant en cours, avec l'objectif de donner encore plus de place à la démocratie participative...**

– Le nouveau Cese compterait moins de représentants mais permettrait, par des formes nouvelles de démocratie participative, d'impliquer un plus grand nombre de citoyens dans la vie démocratique et le débat public, en faisant l'hypothèse que la réflexion et les propositions s'en trouveraient diversifiées et enrichies.

On peut par exemple espérer que le souci de garantir l'intérêt général, les besoins sociaux davantage que les logiques financières, s'en trouverait renforcé. Même s'il guide déjà nos travaux, comme sur la Lpr, où nous avons souligné la nécessité de conditionner les aides publiques et les exonérations fiscales à un engagement des entreprises à embaucher des chercheurs, à muscler leur R&D et à associer tous les acteurs à la définition des orientations de long terme pour la recherche, l'innovation et l'industrie. Le Cese porte en lui la culture du débat mais aussi celle du consensus ; il s'appuie sur des expériences de terrain, avec le souci de faire entendre la diversité et les territoires, ce qui lui donne une certaine légitimité. Reste à savoir si le nouveau Cese disposera de plus de moyens pour être réellement entendu.

**– La crise sanitaire a donné beaucoup d'espace à la parole des scientifiques, sans qu'elle soit toujours déterminante dans les choix. Quelle place vous semble-t-elle devoir occuper ?**

– La communauté scientifique a le mérite de pouvoir se projeter dans l'avenir, d'aider à construire une vision stratégique, mais c'est aussi dans son Adn de se nourrir de la controverse, et donc de ne pas être univoque. Sur de nombreux thèmes, les chercheurs et scientifiques sont donc en mesure d'apporter les ressources nécessaires à des prises de décisions, à des choix de société... au risque pour certains de se trouver instrumentalisés par le politique, ce qui a pu brouiller leur image. Ils gardent cependant un crédit important dès lors qu'ils s'expriment au nom de l'intérêt général et en présentant avec lucidité toutes les options face aux défis auxquels nous sommes confrontés. Leur voix est indispensable face aux difficultés de tous ordres qui s'annoncent. La connaissance avance, mais doit aussi prendre en compte de nouvelles ignorances. La recherche doit reprendre la place centrale qui devrait être la sienne dans toutes les réflexions et les projets pour « le monde d'après ». Au sein de la Cgt aussi, notre collectif œuvre à moins segmenter les débats sur des enjeux tels que la santé, les relocalisations, la cybersécurité, l'alimentation, l'énergie et le changement climatique. Autant de thématiques qui ne peuvent plus être envisagées séparément et doivent mobiliser toutes les forces : les universitaires, les chercheurs, les salariés, les citoyens.

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

1. Lire *Options*, mars 2020.

2. « Contribution du Cese au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche », 162 pages, 22 septembre 2020 ; « Avis du Cese sur la programmation budgétaire du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche », 63 pages, 24 juin 2020. À retrouver sur [Lecese.fr](http://Lecese.fr).

LA CGT VEUT ABOUTIR  
À UN ACCORD NATIONAL  
INTERPROFESSIONNEL  
NORMATIF QUI RENDE  
IMPOSSIBLE TOUTE FORME  
DE TÉLÉTRAVAIL  
RÉALISÉE SANS ACCORD  
NÉGOCIÉ OU AVENANT  
AU CONTRAT DE TRAVAIL.  
UNE PREMIÈRE ÉTAPE  
A ÉTÉ FRANCHIE.



THIERRY GACHON/MAXPPP

## NÉGOCIATIONS SORTIR DU TÉLÉTRAVAIL INFORMEL

**A**près le diagnostic paritaire du 22 septembre, place désormais à la négociation. Alors qu'au plus fort de la crise sanitaire, plus d'un actif occupé sur quatre a travaillé 100 % à distance, les partenaires sociaux doivent se retrouver le 3 novembre pour négocier un « accord ». Mais de quel accord s'agit-il ? À quelques jours de l'ouverture des négociations, deux approches continuaient de s'opposer. Pour le Medef en effet, il s'agit avant tout de rappeler les grands principes du droit applicable

et d'identifier les nouvelles questions à poser. L'accord, a prévenu son négociateur, Hubert Mongon, ne peut être ni « *prescriptif, ni normatif, en raison de la diversité des situations* ». Pour la Cgt notamment, l'objectif est au contraire de parvenir à un nouvel Accord national interprofessionnel (Ani) qui, à la suite de l'accord de 2005, garantirait un socle de droits opposables. « *Il faut mettre en place, via un accord majoritaire, des dispositions normatives qui couvrent indistinctement l'ensemble des télétravailleurs, des itiné-*

*rants et des travailleurs mobiles, quels que soient leur secteur d'activité, leur catégorie professionnelle et leur métier* », explique-t-elle dans un communiqué.

Pour y parvenir, le diagnostic existe. Il a déjà été fait en 2017 et approuvé à l'unanimité des représentants des salariés et des employeurs. « *Il va bien au-delà de celui réalisé en juin à la sortie du confinement, centré sur les seuls enjeux économiques. C'est au détour d'une phrase, par exemple, qu'est évoqué le droit à la déconnexion* », souligne Jean-Luc Molins, membre de la délégation Cgt et secrétaire national de l'Ugict-Cgt. Mais le texte de 2017 a été mis de côté, court-circuité par les ordonnances de septembre 2017 qui, en matière de télétravail, ont modifié sa définition comme les modalités de sa mise en place. Depuis, en l'absence de charte ou d'accord collectif, il est possible de formaliser la pratique du télétravail « *par tout moyen* », ce qui ne rend plus nécessaire le recours à un avenant à son contrat de travail.

L'effet a été immédiat. Toutes les études convergent pour mettre en évidence l'essor du télétravail en dehors de tout

### Baromètre

Publié en mars avant le confinement, le baromètre du groupe Malakoff Humanis apporte un éclairage annuel sur la pratique du télétravail :

- 30 % des salariés du secteur privé ont, en 2019, pratiqué le télétravail avec un taux de satisfaction en hausse de trois points ;
- le télétravail se fait majoritairement de manière informelle ou non contractuelle ;
- il s'établit à une moyenne de 6,4 jours par mois ; 14 % des télétravailleurs le pratiquent en permanence ;
- parmi les inconvénients liés au télétravail, les risques psychosociaux liés à l'isolement, à la perte du collectif de travail ou à la non-déconnexion sont cités par 46 % des salariés et 36 % des dirigeants.

cadre formalisé, sans accord écrit, ce qui est très peu protecteur : cela concerne désormais plus de la moitié des cadres du secteur privé (entreprises de plus de 10 salariés), comme l'a observé une récente étude publiée par l'Insee\*. La tendance est confirmée par le baromètre annuel réalisé par le groupe Malakoff Humanis (voir encadré). Cela a notamment un impact sur la charge de travail, le temps de travail ou la prise en compte des frais (internet, électricité, matériel ergonomique...), qui n'est plus garantie. L'étude de l'Ugict-Cgt « Le travail sous épidémie » a montré que plus de 80 % des télétravailleurs en ont été privés pendant le confinement.

### Les principes du volontariat et de la réversibilité

*« L'objectif est donc de sortir du télétravail informel et d'encadrer ses pratiques afin d'obtenir de nouveaux droits relatifs à cette forme d'organisation du travail », explique Jean-Luc Molins. Cela suppose de retenir les enjeux identifiés par l'état des lieux de 2017. Citons : la clarification des règles juridiques justement, avec la nécessité d'un accord écrit de branche ou d'entreprise et un avenant au contrat de travail ; le droit à la déconnexion ; l'organisation du travail (définition de plages d'indisponibilité et décompte du temps de travail) ; la sécurité et la protection des données personnelles ; l'impact sur l'encadrement de proximité ; les questions liées à la mobilité et à la multiplication des lieux de travail (maintien du poste de travail dans l'entreprise) ou l'articulation entre télétravail régulier, occasionnel ou informel.*

À cet égard, plusieurs principes sont posés : le double volontariat du salarié et de l'employeur, la réversibilité et la limitation du nombre de jours télétravaillés à deux ou trois maximum par semaine. À ces enjeux identifiés dès 2017, la feuille de route adoptée par la Cgt ajoute trois nouveaux points pour prendre en compte la situation des personnes en situation de handicap, les aidants familiaux et les activités de la vie sociale (aménagement des horaires et de la charge de travail) et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment mise à mal pendant le confinement (voir *Options* septembre 2020). Si le télétravail, réaffirme la Cgt, ne peut se substituer à un mode de garde, il pose aussi la question de la responsabilité de l'employeur pour prévenir les violences sexistes et sexuelles sur le lieu et le temps de travail : en l'occurrence, au domicile. ▶

Christine LABBE

\* Insee Référence, novembre 2019.

## RESTRUCTURATIONS RENFORCER LES DROITS EUROPÉENS

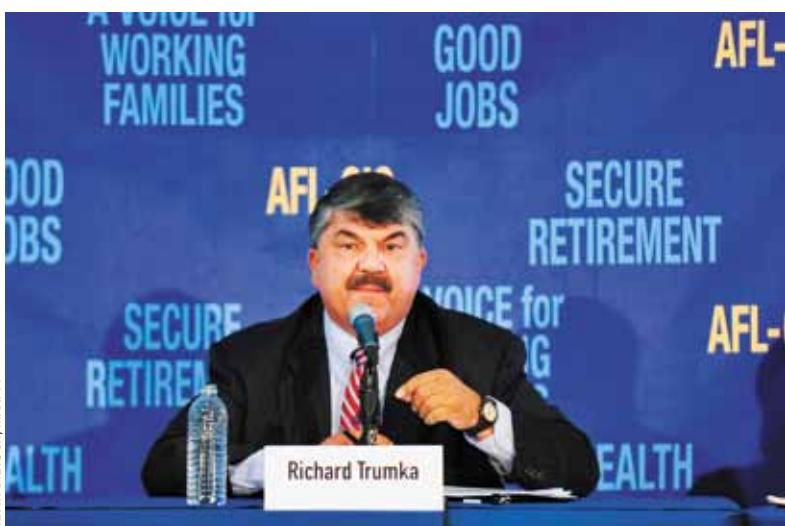
*« En tant que responsables syndicaux représentant les travailleurs de l'industrie européenne, nous savons combien il est vital d'anticiper les restructurations [...]. Tout comme les dirigeants européens semblent avoir finalement tiré les leçons de 2008-2009, en termes d'approbation des investissements keynésiens, ils doivent maintenant tirer rapidement les leçons de la pandémie sur les restructurations. »* Dans une lettre commune envoyée mi-septembre aux autorités européennes, Judith Kirton-Darling et Isabelle Barthès, secrétaires générales adjointes de la fédération syndicale européenne IndustriAll Europe, réclament la reprise rapide d'une proposition législative présentée, en 2013, par le député européen espagnol Alejandro Cercas. Un texte qui réclamait le renforcement des droits à l'information et à la consultation des travailleurs afin de favoriser l'anticipation et la gestion des restructurations. Un million et demi de travailleurs ont déjà perdu leur emploi au sein de l'Union européenne.

## CRISE LE MONDE DU TRAVAIL COMME IL VA

Sale temps pour les travailleurs. La dernière édition du sondage annuel réalisé par la Confédération syndicale internationale dans seize pays – parmi lesquels l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine ou encore la Corée du Sud – vient d'être publiée. Résultat : 76 % des sondés s'accordent sur l'insuffisance du salaire minimum pour vivre ; 33 % ressentent « une perte de contrôle par rapport à leur choix d'un travail décent » ; une proportion similaire ont directement ou indirectement été touchés ces derniers mois par le chômage ou une réduction du temps de travail, plus d'une personne sur quatre indique avoir moins de contrôle sur le nombre d'heures où elle travaille.

## ÉTATS-UNIS INQUIÉTUDES SYNDICALES

L'Afl-Cio, la Fédération américaine du travail, a fait savoir fin septembre qu'elle « rejette catégoriquement toutes les menaces à la transition pacifique du pouvoir », ainsi que l'a déclaré Richard Trumka, son président. « Le mouvement ouvrier ne permettra tout simplement aucune violation de la Constitution américaine ou tout autre effort visant à nier la volonté du peuple, a précisé le dirigeant syndical. Les travailleurs américains resteront inébranlables dans la défense de notre démocratie face aux singeries du président Trump, et nous sommes prêts à assumer notre part pour assurer sa défaite lors de cette élection. » Ce propos répond aux bruits de plus en plus menaçants selon lesquels Donald Trump aurait décidé de rester au pouvoir quel que soit le résultat des élections du 3 novembre.



# Sacrifiés? Jeux de duples... .

## **Portrait de groupe avec stages**

Une plongée dans les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi) permet de prendre la mesure des difficultés auxquelles ont abouti Parcoursup et la réalité de professions mal reconnues, mal rémunérées, à quoi s'ajoutent des expériences de formation douloureuses. Une expérience loin d'être unique, d'où le succès du hashtag #BalanceTonStage, lancé le 5 septembre par des étudiants de l'École de management de Lyon, qui témoigne d'une certaine indignité systémique.

## **Une citoyenneté retardée...**

Sur fond de pandémie, la jeunesse se voit de nouveau « labélisée » et vêtue d'habits neufs, ceux du sacrifice. Mais la pandémie, si elle frappe durement les jeunes générations, ne « sacrifie » que sur la base de politiques publiques et privées qui, de longue date, inscrivent les jeunes dans des précarités multiples. Si sacrifice il y a, il procède d'une conception sociale stable, pas d'un virus soudain. Cette permanence dans la rupture porte aussi une injonction contradictoire, quasi schizophrène, entre éloge et défiance, traduite par des mesures renvoyant toujours à plus tard une citoyenneté pleine et entière.

## **De la «génération climat» à la «génération Covid»?**

Il a suffi de quelques semaines pour que les médias passent d'une « génération climat » portée aux nues à un apitoiement sur la « génération Covid ». Que recouvre cette assignation « générationnelle » systémique ? Que porte en elle l'expression « sacrifiée » ? Peut-on considérer que la période a liquidé les manifestations collectives de jeunes ? Notre table ronde avec Benoît Coquard, Claude Garcera, Agathe Le Berder et Yann Le Lann.



FRANÇOIS LAFITE/MAXPPP



## S O M M A I R E

**#BALANCETONSTAGE  
À LA SANTÉ DES BIZUTÉS?**  
PAGES 17 À 19

**REPÈRES**  
PAGE 20

**POINT DE VUE  
SEULEMENT LA SANTÉ?**  
PAGE 21

**« JEUNESSE »  
AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ:  
PLUS TARD, PLUS TARD...**  
PAGES 22-23

**TABLE RONDE**  
PAGES 24 À 27



# #BalanceTonStage À la santé des bizutés ?

Rien n'y fait. La pandémie a confirmé l'urgence des besoins en soignants, que les organisations syndicales estiment jusqu'à 100 000 à l'hôpital et à 200 000 dans les Ehpad. Mais ni le Ségur de la santé ni le plan «grand âge» n'en prennent la mesure. Début septembre, seules 2 000 places supplémentaires auraient par exemple été ouvertes dans les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi). D'ailleurs, le gouvernement a eu beau lancer une campagne pour vanter l'utilité et les débouchés des métiers du soin, ou essayer de convaincre les jeunes que les professions d'infirmier·es et d'aides-soignant·es allaient faire l'objet de revalorisations de statut significatives, ces métiers restent considérés comme très éprouvants et mal payés.

Il y a toujours des jeunes qui se sentent la vocation. Mais les bilans Parcoursup de ces deux dernières années s'avèrent trompeurs. Depuis 2019, l'accès aux Ifsi ne se fait plus sur concours mais via la plateforme d'orientation postbac, et le recrutement s'est élargi au point que les Ifsi sont

désormais la formation la plus demandée (par 9,4 % des inscrits en 2020, soit 83 000 personnes). Les instituts devraient donc faire le plein, et les étudiants être particulièrement choyés durant leurs trois années de formation, pour moitié (soixante semaines) en stage dans les services. La réalité est tout autre : les Ifsi peinent à recruter et les formations relèvent plus que jamais du parcours de combattant.

## Stages bouche-trou et «formation» dans la douleur

En fait, les choix sur Parcoursup n'étant pas hiérarchisés, beaucoup de jeunes candidatent aux Ifsi au cas où ils n'auraient rien d'autre, parce que c'est une formation de proximité et qui garantit un emploi. Mais sans réelle motivation, et surtout sans prendre conscience de l'engagement que cela représente. «*Nous étions 63 dans ma promo, à l'issue d'un concours très sélectif à l'époque*, raconte Coralie, 25 ans, formée dans l'Essonne et diplômée en 2019. *Trois ans après*, ...

Le gouvernement a eu beau lancer une campagne pour vanter l'utilité et les débouchés des métiers du soin, les professions d'infirmière et d'aide-soignante restent considérées comme très éprouvantes et mal payées.

## #BalanceTonStage À la santé des bizutés ?

... avec les redoublants, nous n'étions plus que 32 à obtenir le diplôme ! Devenir infirmière, c'est une identité qui se construit au fil d'un parcours exigeant, à force de travail sur soi, en passant nombre d'épreuves à la fois techniques, relationnelles, émotionnelles, parfois insurmontables pour beaucoup, surtout quand les conditions d'accueil dans les services se dégradent.»

D'après une enquête réalisée en 2017 par la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (Fnési), 55 % des abandons en cours de formation sont dus à des stages problématiques, et la pandémie a aggravé la situation : plus de la moitié des étudiants infirmiers se sont retrouvés en situation d'exercer des responsabilités sans même avoir un tuteur, et plus de 15 % ont commencé à prendre des anxiolytiques.

Les étudiants, même en fin de cursus, ne sont pas censés affronter de telles expériences. «*Ils n'ont plus le même profil qu'il y a vingt ans*, ajoute Marie-Ange Millochau, cadre formatrice à l'Ifsi de Rambouillet (Yvelines). *Même en prolongeant notre recrutement jusqu'au 2 octobre, en abaissant les niveaux requis et en faisant abstrac-*

*tion de l'absence de lettres de motivation, nous n'avons pu recruter que 52 candidats – dont 3 ont déjà abandonné ! – alors que nous disposons de 70 places. Les formations en Ifsi sont devenues très théoriques, et même si nous essayons de les préparer au terrain, nous savons que dès leur premier stage – au deuxième mois de formation –, nos étudiants risquent d'être confrontés à une réalité traumatisante. Les établissements qui nous proposent des stages exigent des étudiants silencieux, obéissants, opérationnels. On leur fait occuper des postes vacants, dans des services en sous-effectif, au milieu d'équipes sous tension et surmenées, souvent elles-mêmes en souffrance, et qui les accueillent mal faute de temps et de disponibilité. D'autant que personne ne veut être tuteur en plus de son travail pour 50 euros par stagiaire.»*

Coralie se souvient de ses stages où, comme tous les élèves infirmiers, elle s'est parfois sentie démunie, livrée à elle-même, réprimandée injustement. Elle a parfois fait face en se disant que c'était un bizutage incontournable dans ce milieu, et formateur si on le surmonte. «*On n'a pas le choix, quand la validation de notre stage dépend d'une évaluation de notre tuteur. Mais j'ai aussi eu la chance de trouver des équipes bienveillantes, et une cadre avisée quand j'ai été maltraitée de manière injustifiée, ainsi que du soutien de ma formatrice de l'Ifsi.»*

### De la loi du silence à la dénonciation par hashtag, un premier pas

Les abus vont en effet parfois bien au-delà de l'acceptable. Les témoignages des étudiants des filières santé ont afflué par centaines sur la page Instagram \*, sous le hashtag #BalanceTonStage. Lancée le 5 septembre par des étudiants de l'École de management de Lyon (un garçon et deux filles) pour dénoncer le sexism en entreprise, particulièrement agressif dans les milieux où les postes de responsabilité sont en grande majorité masculins, la dénonciation des conditions de stage a trouvé son plus large écho dans le milieu médical, bien au-delà de la misogynie traditionnelle et systémique de ce milieu.

Cela va de bizutages plus ou moins graveleux à de la méchanceté gratuite, de la mise à l'épreuve sur des gestes techniques aux humiliations à la moindre difficulté. «*Les formateurs référents se doivent d'assurer un meilleur suivi pédagogique de leurs étudiants, et de signaler les stages qui s'avèrent toxiques*», commente Marie-Ange. «*Cela fait partie de notre métier de transmettre nos connaissances et savoir-faire*, rappelle Coralie. *Mais actuellement, on doit prendre sur nous malgré les dysfonctionnements pour bien*

**Les établissements qui proposent des stages exigent des étudiants silencieux, obéissants, opérationnels. On leur fait occuper des postes vacants, dans des services en sous-effectif, au milieu d'équipes sous tension et surmenées, souvent en souffrance et en manque de disponibilité.**



FREDERIC SPECCHI/MAXPPP

\* @balanceonstage, «Petit manuel du sexism en entreprise».



MICHAEL CLEMENTZ/MAXPPP

**La dénonciation des conditions de stage a trouvé son plus large écho dans le milieu médical, bien au-delà de la misogynie traditionnelle et systémique de ce milieu.**

*faire, que ce soit avec les patients, les collègues ou futurs collègues. Je suis allée en renfort dans un Chu d'Île-de-France pendant le confinement et, sans être tutrice, j'ai dû par la force des choses prendre en charge des stagiaires, avec aussi la peur et le manque d'équipement à gérer. Ils ont dû travailler comme nous, faire face à des responsabilités parfois lourdes pour, rappelons-le, 28 euros d'indemnités par semaine en première année, et 50 euros pour les deuxième et troisième années! Compte tenu de ma récente expérience, j'ai tout fait pour qu'ils ne se sentent pas en échec, mais pas sûr que ce baptême du feu ait eu des effets grisants ou stimulants...»*

La jeune infirmière insiste sur la nécessité de garder sa confiance et son estime de soi pour pouvoir exercer ce métier qu'elle estime toujours «splendide»: «Ce qui m'a le plus fait souffrir, ce n'est pas d'être confrontée à la maladie, à la vieillesse ou à la mort. C'est le système de santé qui m'a affaiblie, qui ne m'a pas permis d'entrer dans de bonnes conditions dans ce métier, de me sentir soutenue. On a l'impression qu'on ne gère pas des malades mais des lits, on n'a pas le temps de faire de relationnel, c'est très violent. Si je ne prends pas sur mon temps pour donner davantage d'humanité à mon métier, il se vide

*de tout son sens. La reconnaissance de la part des patients, on l'a toujours eue, c'est celle du système qui nous fait défaut.»*

En pleine deuxième vague du Covid-19, la situation ne va pourtant pas s'améliorer. Les étudiants de deuxième année sont parfois invités à prendre des postes d'aides-soignants, eux aussi manquants. Les meilleurs sont réquisitionnés en réanimation et aux urgences avant même d'être diplômés. En Île-de-France, certains étudiants des filières sanitaires, en kiné par exemple, sont également réquisitionnés dans le cadre de leur cursus obligatoire, notamment pour libérer les soignants en pratiquant des tests Pcr, gestes très éloignés de leurs pratiques.

Se sentir utile, oui. Mais prendre des risques sans être formé ou protégé, pour pallier les dysfonctionnements? Se former sur le tas, sans être encadré ni accueilli, sans recours en cas de problème? Côté #BalanceTonStage, un manuel est proposé aux stagiaires confrontés à des difficultés, analysant les situations de maltraitance et les recours humains, juridiques et associatifs disponibles. Une mise en commun des expériences qui amène les étudiants à l'initiative de la démarche à envisager la mise en œuvre de sessions de formation pour que les jeunes se sentent moins démunis, identifient les situations inadmissibles et osent réagir. Pour qu'apprendre un métier ne soit pas un chemin de croix, pour que le travail ne rime pas avec souffrance mais retrouve du sens. Parmi les réponses collectives évoquées, ne figurent pas les syndicats. Par ignorance de cette ressource? Gageons que pour certains, les premiers pas dans la vie professionnelle les mèneront vers toutes les formes possibles d'action collective.

Valérie GÉRAUD

**CÔTÉ #BALANCETONSTAGE, UN MANUEL EST PROPOSÉ AUX STAGIAIRES CONFRONTRÉS À DES DIFFICULTÉS. POUR QU'APPRENDRE UN MÉTIER NE SOIT PAS UN CHEMIN DE CROIX, POUR QUE LE TRAVAIL NE RIME PAS AVEC SOUFFRANCE, MAIS RETROUVE DU SENS.**

## Biblio

- Nicolas Franck, *Covid-19 et détresse psychologique. 2020, l'odyssée du confinement*, 2020, 224 pages, 21,90 euros.

- Stéphane Bonnery, «L'école et la Covid-19», *La Pensée* n° 402, avril-juin 2020.

- *Les Chiffres clés de la jeunesse 2019*, Injep, 2019, 36 pages.

- «Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique», *Fiches repères*, Injep, juillet 2018.

- Insee, *France, portrait social*, édition 2019, 292 pages, PDF à télécharger sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

## Web

- «La jeunesse, une valeur sûre. Entretien avec Ludivine Bantigny», 21 juin 2012, sur [Laviedesidees.fr](http://Laviedesidees.fr).

- «Les jeunes, ces citoyens de seconde zone», 21 février 2017, sur [Laviedesidees.fr](http://Laviedesidees.fr).

- Victor Chaix, «Qu'est-ce que la Génération Thunberg?», 18 juin 2020, sur [Blogs.mediapart.fr](http://Blogs.mediapart.fr).

## OIT

### LES JEUNES PLUS VULNÉRABLES QUE LES AUTRES

Depuis plusieurs mois, le Bureau international du travail suit les effets de pandémie sur le marché du travail. Dans la quatrième édition de son enquête «Le Covid-19 et le monde du travail», il met en évidence la plus grande vulnérabilité des jeunes à la crise sanitaire. «*Elle [les] frappe plus durement et plus rapidement, en particulier les femmes, que les autres groupes de population*», souligne ainsi Guy Ryder, directeur général de l'Oit.

C'est au moins à un double choc que les jeunes sont confrontés. D'abord une perturbation dans le déroulement de leurs études et dans la formation. La moitié d'entre eux font part d'un retard probable dans la réalisation complète de leurs

études ; 10 % d'entre eux pensent même qu'ils ne pourront pas les achever. Certes, l'arrêt total a, au départ, laissé la place à une part d'enseignement à distance, mais seule une faible proportion des pays à bas coût sont parvenus à assurer cette transition. Second choc : les pertes d'emplois. Au moment de l'enquête, plus d'un jeune sur six avait dû cesser de travailler. Il faut dire que, lorsqu'ils ont du travail, les jeunes sont concentrés dans des types d'emploi qui les rendent très vulnérables aux crises, en particulier «informels» : ils concernent 77 % d'entre eux, soit 328 millions de jeunes dans le monde. Ceux qui, enfin, ont poursuivi une activité ont vu leurs heures de travail chuter de 23 %.

### «UN JEUNE UNE SOLUTION» EN ATTENDANT GODOT?

Fin juillet, le gouvernement a présenté son plan «Un jeune une solution» pour les 16-25 ans, engageant 6,5 milliards d'euros sur deux ans. Il s'agit d'éviter le chômage aux 800 000 jeunes récemment diplômés ou en recherche d'emploi, pour cause de pandémie et d'activité économique en berne. Principale mesure : jusqu'à 4 000 euros pour les entreprises qui recruteront un jeune entre août 2020 et janvier 2021, pour trois mois au minimum et hors renouvellement de contrat, un cadrage censé empêcher les effets d'aubaine. Ceux qui le peuvent sont incités à prolonger leurs études, malgré la raréfaction des stages en entreprise et des universités déjà dans l'incapacité

d'absorber le supplément de bacheliers de cette rentrée. Le plan prévoit d'inciter les Pme à accueillir des apprentis (5 000 à 8 000 euros pour celles qui compteraient au moins 3 % d'alternants).

L'éventail déjà large d'aides à la formation est complété : 100 000 nouvelles formations qualifiantes pour les sans-qualification ou les étudiants en échec, 300 000 parcours d'insertion «sur mesure», 16 000 formations supplémentaires dans le secteur du soin et des auxiliaires de vie dans les cinq prochaines années, 35 000 formations au numérique et autant de parcours individualisés pour les décrocheurs... et 100 000 places en service civique. En attendant de vrais emplois.

### ASSEMBLÉE NATIONALE L'ENFANCE EN TEMPS DE COVID

En cette période de crise sanitaire hors norme, quelle place la société française est-elle prête à accorder à ses enfants ? Maintes fois ces dernières semaines, des pédiatres et spécialistes de la santé publique ont alerté les pouvoirs publics quant aux conséquences psychiques et sociales du Covid-19 sur les plus jeunes, réclamant un suivi et une coordination des politiques sanitaires, médico-sociales et de protection sociale pour les prévenir et les limiter.

En Norvège, au plus fort de la pandémie, la cheffe de l'exécutif a tenu une conférence de presse sur le coronavirus à destination uniquement des enfants du pays pour leur parler, les informer et les rassurer. Si, pour l'instant, le gouvernement français n'a

pas suivi cet exemple, le Parlement, lui, a décidé le 30 juin la création d'une commission d'enquête «*pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse*». La députée Marie-George Buffet en est la rapporteure. L'ordre du jour des travaux se veut le plus large possible : tout d'abord, l'examen des effets du confinement sur l'état sanitaire, psychologique et sur la socialisation des enfants ; également la réalité de la prise en charge des mineurs évoluant dans un environnement fragile. Enfin, et tout naturellement, les conséquences de la crise sanitaire dans la continuité des cycles d'apprentissage et de formation, ainsi que les risques déjà perceptibles d'un accroissement de la précarité étudiante.



## point de vue

YAËLLE

**AMSELLEM-MAINGUY**

CHARGÉE DE RECHERCHE

À L'INSTITUT NATIONAL  
DE LA JEUNESSE ET DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE,  
COAUTEURE DE *LES JEUNES,  
LA SEXUALITÉ ET INTERNET*  
(FRANÇOIS BOURIN, 2020).

Propos recueillis par Martine HASSOUN

# Seulement la santé ?

Considérer les jeunes comme une « population à risque » n'est pas seulement un leurre. C'est une erreur qui empêche toute réflexion sur leurs difficultés d'accès aux soins et aux moyens d'y remédier.

Comment vont les jeunes ? Pour le savoir, on ne peut pas s'arrêter à ce que ceux-ci disent d'eux-mêmes. Quand on les sonde, dans leur très grande majorité, ils se déclarent en bonne, voire en très bonne santé. Selon les derniers éléments statistiques dont nous disposons à ce sujet, 89 % des 16-29 ans – les garçons tout particulièrement – s'affirment comme tels. Quand on est jeune, on a tendance à se dire que « tout va bien ». Et si ce n'est pas le cas, à penser que « ça va passer ». Les jeunes ont de leur santé une appréciation très subjective, tant qu'ils ne sont pas empêchés de faire quelque chose, ils sont en « bonne » santé.

Pour autant, les jeunes ne constituent pas une catégorie sociale homogène. La crise sanitaire en a donné une nouvelle illustration. Entre ceux qui ont pu rentrer chez leurs parents, vivre, échanger, cuisiner et manger en famille et ceux qui ont été contraints de rester confinés dans leur chambre de Cité U, sans restaurant ni services sociaux ouverts, avec comme seule possibilité celle d'aller chercher de quoi manger à moins d'un kilomètre de leur chambre, il y a un monde. Un monde qui se calque sur celui qui distingue les jeunes qui peuvent étudier sans souci d'argent et ceux qui sont contraints de multiplier les petits boulots pour subvenir à leurs besoins sans pouvoir accéder, pour autant, à une couverture maladie de qualité.

### Si réforme des urgences il y a

Envisager la situation sanitaire dans laquelle les jeunes évoluent ne peut se faire qu'en considérant leur trajectoire personnelle, le milieu social duquel ils sont issus ainsi que leur mode de vie. Certains disposent de la mutuelle de leurs parents, d'autres non. Certains ont l'assurance nécessaire pour solliciter un médecin, demander un rendez-vous ou appeler pour demander conseil, d'autres non. La dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante menée pendant le confinement le rappelle : un étudiant sur cinq est en situation de

détresse psychologique, près d'un tiers reconnaît avoir renoncé à des soins ou à des examens médicaux pour des raisons financières au cours des douze mois précédent l'enquête.

Ce sont des éléments à ne pas oublier dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2021, qui entend instaurer un ticket modérateur forfaitaire et universel pour les passages aux urgences qui ne sont pas suivis d'une admission à l'hôpital. Car si les jeunes recourent en partie à ce moyen pour accéder aux soins, ce n'est pas par négligence mais parce qu'ils n'ont souvent pas les moyens de se soigner ou, faute de moyens de prévention à disposition, tardent trop à le faire.

Nul ne peut prétendre que les pouvoirs publics se désintéressent de la santé des jeunes. Des plans y ont été consacrés, à l'image de ceux lancés par Roselyne Bachelot ou encore Marisol Touraine. Mais ceux-là, comme tous les autres, souffrent d'un défaut majeur : celui de risquer de stigmatiser cette partie de la population plutôt que de l'accompagner et de lui donner les moyens d'aller vers le bien-être et l'autonomie. Les jeunes ne constituent pas une population à risque en soi. Ce sont les conditions de vie socio-économiques qui exposent certains plus que d'autres à des problèmes de santé. On construit également des problèmes qui leur seraient spécifiques. Pourtant, les jeunes ne se suicident pas davantage que les adultes ; leur consommation quotidienne d'alcool est bien en deçà de celle de leurs aînés – et ce même si les situations d'ivresse sont plus fréquentes. En revanche, peut-être ont-ils besoin de services de santé de qualité, accessibles à tous sans condition de ressource, et sur tous les points du territoire, à des horaires compatibles avec leur vie scolaire ou professionnelle. Les conditions de précarité et de pauvreté d'une partie de la jeunesse ne sont plus à rappeler – il y a un an, Anas, étudiant de 22 ans à Lyon, s'immolait devant le Crous pour dénoncer ses conditions d'existence. Ce sont les jeunes les plus en difficulté qui reportent leurs soins, voire ne les réalisent pas, qu'il s'agisse des soins dentaires, optiques, gynécologiques ou même de médecine générale.

# Autonomie et citoyenneté :

*« Il n'y aura pas de génération sacrifiée » : la déclaration de Gabriel Attal, secrétaire d'État à la Jeunesse, entend faire échec à « génération Covid ». Délibérément volontariste, elle minimise l'impact direct et indirect de la pandémie sur les jeunes générations et évacue les données structurelles qui, sur le temps long, contribuent non pas à « sacrifier » une génération, mais à lui barrer l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté.*

Génération Covid ? Pandémie ou pas, la réflexion sur les avenir possibles pour tous passe par l'analyse de la situation des plus jeunes. Les habitudes étant solidement ancrées, la jeunesse s'est à nouveau vue enveloppée d'un papier cadeau médiatique qui, non content d'être simpliste et de gommer les disparités propres au groupe, l'habille d'habits neufs, ceux du sacrifice. On est donc tenté de donner raison au secrétaire d'État à la Jeunesse : l'emploi du futur est impropre. Le Covid ne va, de fait, qu'amplifier les conséquences de politiques publiques et privées en cours de longue date.

Cette permanence dans la rupture continuera de porter une injonction contradictoire, quasi schizophrène, entre éloge et défiance. Cette tension anthropologique fait aussi politique : côté cour, la jeunesse se voit louée d'être audacieuse, conquérante, on la félicite de son engagement autour des périls du siècle et l'on ne manque jamais de se réclamer d'elle pour ne pas « alourdir la dette ». Côté jardin, on stigmatise sa légèreté et son instabilité chronique. On en prend d'ailleurs prétexte pour retarder et compliquer et précariser toujours davantage son entrée dans le monde du travail et de la responsabilité, seules bases réelles d'une autonomie individuelle et d'une citoyenneté effective. La pandémie, si elle exacerbé les termes de ce schéma, ne le remet pas en cause. On a ainsi très vite entendu des responsables gouvernementaux se répandre en propos sévères pour fustiger l'irresponsabilité des « fêtes étudiantes », alors même que les universités les accueillaient souvent dans des salles fermées et bondées.

## Côté cour, on la loue pour son audace. Côté jardin, on stigmatise sa légèreté

Ce double standard, constante de la vie politique française, conforte, en même temps qu'il le traduit, le fond des politiques publiques dédiées à la jeunesse, celles qui façonnent son image publique et le regard que jette sur elle le corps social. Pour résumer leur fonds commun à grands traits, disons que depuis les années 1970 la jeunesse – réduite la plupart du temps à sa seule dimension scolarisée – est renvoyée à « l'égalité des chances ». Véritable oxymore – l'égalité est une chose, la chance en est le contraire – cette formule pseudo-république a été célébrée par tous les gouvernements avec une belle continuité. Ainsi, le 8 septembre, Emmanuel Macron, de passage en Auvergne, a célébré les « cordées de la réussite » et les « internats d'excellence », deux mécanismes mis en

place par Nicolas Sarkozy, pour que chaque jeune « retrouve la sève du mérite » et ait « la place qui lui revient en fonction de son mérite et pas de son origine ».

La fameuse « égalité des chances » porte en fait une double charge inégalitaire. D'une part, elle s'intéresse aux « jeunes talents », aux « pépites », bref aux futurs créateurs de licornes et autres startuppers, et laisse les autres de côté. Ce qui explique que les statistiques continuent d'attester de la reproduction massive des inégalités scolaires et sociales. D'autre part, en s'appuyant sur la notion de « chance », elle évacue celle du droit et du jeune comme sujet de droit.

Cette impasse a des conséquences. Elle explique que les « politiques jeunes » ne concernent que rarement directement les jeunes eux-mêmes. Depuis les Pactes pour l'emploi de 1977, l'État n'a eu de cesse de multiplier les exonérations de contributions sociales pour les entreprises qui embauchent des jeunes. Il a promu des emplois aidés à partir des années 1990, des « emplois jeunes », des « emplois d'avenir », chacune de ces « innovations » contribuant à « sacrifier », pour le coup, les jeunes eux-mêmes, en commençant par les moins qualifiés, pris dans ces « trappes », puis tous les autres, sommés de faire preuve d'« agilité ».

## Sous couvert d'aider la jeunesse on subventionne... les entreprises

Ces mesures prennent la forme d'aides bénéficiant... aux entreprises. De la même façon, les prestations sociales sont le plus souvent dirigées vers les familles, les jeunes eux-mêmes étant considérés comme des « mineurs sociaux ». C'est dans ce contexte traditionnel que s'inscrivent les mesures chargées de faire face à la pandémie et à son train de conséquences pour la jeunesse. S'il est encore difficile d'en évaluer toutes les conséquences, on peut pointer des effets prévisibles. Dans le secteur de l'éducation, le nombre de fermetures d'établissements, les difficultés liées au télé-enseignement et au suivi pédagogique auront sans doute un impact déqualifiant sur les contenus. Dans le champ de l'emploi, les tranches d'âges entrantes ou dernières entrées sur le marché du travail vont payer un lourd tribut. L'Organisation des nations unies estime ainsi qu'un jeune âgé de 18 à 29 ans sur six a perdu son emploi depuis le début de l'épidémie et durant le confinement. Ceux qui ont conservé leur emploi ont vu leur nombre d'heures de travail chuter de 23 % en moyenne.

À ce stade, difficile de ne pas évoquer un « sacri-

# plus tard, plus tard...



fice », en gardant à l'esprit que ces chiffres renvoient davantage aux politiques de l'« avant » qu'au Covid lui-même. L'impact, ici, est dû au fait que cette génération concentre sur elle une part très importante des emplois précaires. Un jeune de 15 à 24 ans sur dix travaille dans un secteur durement touché par le coronavirus, et 77 % d'entre eux relèvent d'un contrat précaire. Soit 17 % de plus que chez les personnes âgées de plus de 25 ans. Il faut d'ailleurs s'attendre à ce que les entreprises ne renouvellent pas les Cdd et autres contrats d'intérim, condamnant les jeunes concernés à servir de variable d'ajustement. Les apprentis risquent de connaître un sort similaire. Les stages, qui n'ont jamais été faciles à décrocher, risquent de se raréfier davantage, malgré les mesures de soutien adoptées sous forme d'aide financière pour chaque jeune inscrit.

Enfin, tout indique que la durée de recherche d'emploi à la fin des études va s'allonger pour tous, diplômés compris. L'Apec estime ainsi que les recrutements de jeunes diplômés ont baissé de 42 % depuis janvier 2020, alors que les offres cadres globales n'ont baissé que de 30 %, car le gel des embauches par les entreprises freine surtout l'insertion des jeunes.

Inutile de le préciser : les jeunes femmes se retrouveront mécaniquement plus mal loties que leurs homologues masculins. De son côté,

**LES PARTIS DE DROITE DÉNONCENT À HAUTS CRIS LE RISQUE DE CONCURRENCE ENTRE REVENUS ET BAS SALAIRES. MAIS L'ARGUMENT CONCERNE MOINS LA JEUNESSE ELLE-MÊME QU'UN CONSENSUS ÉLABORÉ AUTOUR D'UNE POLITIQUE DE CONTENTION DANS LA ZONE DES BAS SALAIRES.**

Pôle emploi a enregistré, entre février et juillet, un doublement des inscrits ayant un niveau égal ou supérieur à bac + 3. Sachant qu'alors même que s'allonge et s'affirme cette transition aléatoire et anxiogène, les jeunes diplômés la vivent en l'absence de tout statut, puisque ne bénéficiant plus de celui d'étudiant, et pas encore de celui de salarié. Ces dernières années, le débat public a été marqué par la montée d'une revendication d'autonomie de la jeunesse, qui serait assurée par un revenu minimum. Le thème risque de revenir en force au vu des dernières statistiques attestant d'un poids accru des plus jeunes parmi la population pauvre. Pour le moment, les mesures arrêtées par le gouvernement excluent cette hypothèse. L'exécutif campe sur une position d'allègement du coût du travail, dont

le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est une illustration, et sur la flexibilisation des emplois. L'enjeu de la grande pauvreté au sein de la jeunesse, et l'urgence qui en découle, semble être considéré comme mineur, selon l'idée fausse que la croissance suffira – suffirait – à résorber la pauvreté.

Pourtant, l'accélération du phénomène par le Covid-19 change la donne et pourrait contraindre à des mesures. On peut douter qu'elles témoignent d'une nouvelle philosophie, mais elles pourraient, au nom de l'urgence, s'inscrire dans le déjà ancien détricotage des mécanismes de solidarité, d'une inclusion sociale et responsable des jeunes générations. Comme pour tout revenu social déconnecté du travail, le risque est grand de voir se transformer, au prétexte de l'urgence, une mesure de solidarité en piège, en statut stigmatisant. Les partis de droite combattent d'ailleurs cette « prime à la paresse » en dénonçant à hauts cris le risque de concurrence entre revenus et bas salaires. Ce dernier argument ne peut être balayé d'un revers de main. Mais il concerne moins la jeunesse elle-même qu'un consensus élaboré autour d'une politique de contentions dans la zone de bas salaires, et d'une citoyenneté socio-économique toujours renvoyée à plus tard.

Louis SALLAY

# Jeunesses : entre urgence et quête de sens

Dans le contexte de la pandémie, « la jeunesse » a été et reste désignée tout à la fois comme facteur de risques du fait de son irresponsabilité, et à protéger comme victime d'une sorte de destin économique. Regards croisés, pour remettre ces clichés à leur place.

## PARTICIPANTS :

– **BENOÎT COQUARD**,  
SOCILOGUE, MEMBRE  
DU CESAE (INRA, DIJON).  
AUTEUR DE  
CEUX QUI RESTENT.  
FAIRE SA VIE DANS LES  
CAMPAGNES EN DÉCLIN  
(LA DÉCOUVERTE, 2019).

– **CLAUDE GARCERA**,  
PRÉSIDENT DE L'UNION  
NATIONALE POUR  
L'HABITAT DES JEUNES.

– **YANN LE LANN**,  
SOCILOGUE À L'UNIVERSITÉ  
DE LILLE ET COORDINATEUR  
DE QUANTITÉ CRITIQUE,  
COLLECTIF AYANT ÉTUDIÉ  
LE PROFIL DES PARTICIPANTS  
AUX MARCHÉS  
POUR LE CLIMAT.

– **AGATHE LE BERDER**,  
ANIMATRICE DU COLLECTIF  
JEUNES DIPLOMÉES  
ET DIPLOMÉS DE L'UGICT.

– **PIERRE TARTAKOWSKY**,  
OPTIONS.

– **Options** : *Les médias ont basculé de l'appellation « génération climat » à celle de « génération Covid ». À quoi renvoient ces assignations variables ?*

– **Yann Le Lann** : Concernant le climat, cette présentation a certainement été efficace pour mettre en lumière un mouvement, son énergie, ses porte-parole. Mais l'étude que nous avons menée indique que, que d'un point de vue sociodémographique, on ne peut pas parler de mouvement de la jeunesse. Il est d'emblée intergénérationnel, et regroupe une certaine fraction de la jeunesse, très sectorisée : les enfants d'un salariat plutôt qualifié, d'une fraction de classe. Cela ne signifie pas que le salariat populaire se désintéresse de la question écologique et de ses enjeux. Simplement, il les vit autrement, soutient le mouvement mais n'y participe pas. Les mobilisations de jeunes l'ont intensifié, mis en visibilité, mais n'ont pas permis de franchir certaines limites. La plupart du temps, ce mouvement interpelle le consommateur et l'État. Mais l'action des salariés au sein de l'entreprise n'est pas pensée comme un champ de luttes ; il y a comme un blocage autour des rapports de travail, comme s'ils étaient hors d'atteinte. Or, c'est décisif. Le consommateur et le citoyen renvoient à des modes d'action intéressants mais, tant que l'entreprise restera un impensé, qu'il n'y aura pas d'appropriation des objectifs du travail, cela bloquera toute velléité d'action.

– **Claude Garcera** : Tout dépend toujours de quels jeunes on parle. Mais d'une façon assez transversale, ce qui caractérise cette génération, comme les précédentes, c'est qu'elle est largement promise au chômage, aux emplois précaires et qu'une partie d'entre elle, non négligeable, est laissée sans ressource. On peut toujours nommer de telle ou telle façon la génération présente mais la situation qui lui est faite, elle, n'a rien de neuf. Elle est marquée par des dégâts identifiés, analysés et dénoncés bien avant qu'on parle de « génération climat ». On les a retrouvés à l'œuvre depuis l'épidémie de

Covid-19 et durant le confinement avec, en prime, une nouvelle stigmatisation, puisque les jeunes ont très vite été pointés du doigt comme largement responsables de l'accélération de la circulation du virus. Il se vérifie aujourd'hui que, pendant ce temps-là, les inégalités sociales se sont accentuées, les plus riches se sont enrichis et les plus pauvres se sont appauvris. Or, une partie de plus en plus importante de cette population est constituée de jeunes. Il faut bien le réaliser : pour cette jeunesse-là – qui peut d'ailleurs être qualifiée et diplômée –, la question première est celle de la subsistance. Au regard de cette urgence et de l'inquiétude qu'elle soulève, les mesures d'aides adoptées par le gouvernement durant le confinement et le plan jeunes, sont loin de ce qui serait nécessaire. De surcroît, elles ne rompent pas avec les logiques de précarisation de l'emploi. Cette paupérisation transcende les catégories sociales au sein de la jeunesse sans gommer les inégalités : s'en sortir va de plus en plus dépendre de l'accompagnement familial, du cercle des proches...

– **Benoît Coquard** : Le regard que les médias jettent sur la jeunesse est très urbanocentré, je dirais même très parisien. Cela autorise à ne pas penser les différences – voire les inégalités – qui façonnent chaque génération, et à définir chaque génération en fonction d'un évènement marquant qui s'est déroulé sous les yeux des journalistes. D'où un réel effet de loupe, en décalage d'avec la réalité de la France d'aujourd'hui, car les jeunes issus des classes populaires, employés, ouvriers, sont toujours moins visibles dans ces appellations médiatiques, alors qu'ils sont les plus nombreux. Il y a toujours des franges de la jeunesse qui se considèrent non concernées, « en dehors » des mobilisations massives, visibles, et donc s'en excluent d'emblée. Plus profondément, le contexte social, économique, détermine des différences majeures. Les jeunes sur lesquels j'ai enquêté vivent dans des campagnes en déclin, marquées par des chutes démographiques brutales et un espace des possibles qui

\* Pour des raisons d'agenda, les interventions de Benoît Coquard ont été réalisées en différé.



PHOTOS: NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

LES JEUNES ISSUS DES CLASSES POPULAIRES, EMPLOYÉS, OUVRIERS, SONT TOUJOURS MOINS VISIBLES. IL Y A donc toujours des franges de cette jeunesse qui se considèrent non concernées, «en dehors» des mobilisations massives, visibles, et donc s'en excluent d'emblée.

s'est refermé. Leur rapport à la nature tient au fait qu'ils la vivent comme leur environnement direct et un espace productif, alors que le regard urbain sera plutôt contemplatif des mêmes lieux.

– **Agathe Le Berder:** L'enjeu climat et ses mobilisations dans l'espace public, notamment grâce aux grèves du vendredi, ont principalement rassemblé les lycéens. Pour les jeunes diplômés au travail, il renvoyait – et renvoie toujours – à la difficulté qu'il y a à faire entrer ces enjeux dans l'entreprise. Par exemple, pour se prononcer sur le but du travail, modifier son organisation, introduire les changements nécessaires pour «changer le système, pas le climat». La crise sanitaire du Covid-19 aurait pu en être l'occasion, puisque dès le confinement les employeurs se sont vu demander d'assurer la sécurité et d'élargir le télétravail. Or, dans leur majorité, ils ont totalement ignoré la parole des salariés, leurs demandes de modification du temps et de l'organisation du travail. Le gouvernement, de son côté, a presque naturellement stigmatisé les jeunes et les étudiants, alors que leurs conditions d'études et de travail demeuraient et demeurent toujours hautement problématiques.

– *Corrélée à «génération Covid», on a vu resurgir l'expression «génération sacrifiée». Cela ne traduit-il pas une préoccupation bienvenue vis-à-vis de la jeunesse?*

– **Agathe Le Berder:** Est-ce qu'il se joue quelque chose de spécifique avec le Covid? De sacrificiel pour la jeunesse? Je ne le pense pas. Ce qui pèse, ce sont les politiques publiques du

travail et de l'emploi qui sont appliquées à la jeunesse, autrement dit, des périodes «d'essai» sans limites (jusqu'à huit mois pour les cadres), les embauches sous contrat précaire (Cdd, intérim, auto-entrepreneuriat). C'est un parcours de bizutage qui humilie, dresse les jeunes pour qu'on comprenne bien qu'on ne doit pas donner notre avis. Tout cela alourdit aussi la dimension sociale de l'existence, les démarches administratives, l'envie même d'en découdre. Notre collectif de jeunes syndiqués regroupe des salariés en situation relativement stables et ayant dépassé le premier stade de l'insertion professionnelle. D'évidence, pour un apprenti, un salarié en Cdd, un auto-entrepreneur, envisager une action collective, se syndiquer ou se présenter aux élections relève d'un exercice à haut risque. Cela résulte de politiques testées sur la jeunesse, puis appliquées dans la foulée à l'ensemble du monde du travail. Pour échapper à ce «sacrifice», il faut sécuriser les jeunes en rétablissant le Cdi comme norme d'embauche, dégager des solutions d'accès aux allocations-chômage, ouvrir le droit au Rsa aux moins de 25 ans... Autant de revendications portées par la Cgt, avec son approche générale de sécurisation du salarié.

– **Benoît Coquard:** Tout dépend là encore ce qu'on entend par «sacrifiée». Cela peut envoyer un message très propice à susciter la résignation et l'acceptation de la précarité chez les jeunes femmes et hommes les moins privilégiés. Dans tous les cas, ce ne sont pas les jeunes eux-mêmes qui s'affublent de ces expressions. Cela les incite à limiter leurs aspirations, à se dire: ce n'est pas ...

## Jeunesses : entre urgence et quête de sens

L'ENVIE D'AGIR ET L'ACTION COLLECTIVE RESTENT VIVACES. ON VOIT DES GENS INFLÉCHIR LEURS MODES DE VIES, DE TRANSPORT, D'ALIMENTATION. EN REVANCHE ILS RESTENT DESSAISIS DE L'ACTION VIS-À-VIS DE L'ENTREPRISE, COMME S'ILS SUBISSAIENT UN EFFET DE CADRAGE QUANT À CE QU'ILS PEUVENT OU NON S'AUTORISER DÈS QU'IL S'AGIT DU TRAVAIL.

... pour moi. C'est une école de la résignation ; la construction symbolique des groupes sert en ce sens à faire accepter un ordre des choses.

– **Yann Le Lann** : De fait, la rhétorique de la «génération sacrifiée» a toujours été maniée par les libéraux qui ont mis en place les politiques de précarisation des jeunes. On pourrait dire qu'elle a été inventée pour organiser l'idée d'un arbitrage entre jeunes et vieux, entre générations. C'est une thématique qui donne l'impression de s'apitoyer sur la souffrance des jeunes, mais dont l'usage va à rebours. Comme le dit Agathe, comme on ne peut pas bouger tout un système social à la fois, on expérimente sur les nouveaux entrants. La refonte du régime salarial amorcée dès les années 1970-1980 s'est en permanence appuyée sur les nouvelles générations pour s'élargir et contaminer toujours davantage le régime général, pour toucher toutes les générations.

– **Claude Garcera** : La encore, rien de neuf. Tout le monde sait que les jeunes seront les premières victimes de l'impact économique et social de la crise sanitaire, ainsi qu'en témoigne déjà leur forte présence dans les associations d'aide alimentaire. Cela fait des décennies que les gouvernements successifs multiplient les dispositifs en faveur des jeunes, contribuant à l'instabilité et à l'illisibilité des politiques jeunesse, avec comme principale et quasiment seule perspective l'accès à l'emploi. Le résultat, c'est une politique d'accompagnement vers l'emploi inspirant la création du futur service public de l'insertion, sans que cela ait endigué la paupérisation ni l'augmentation du nombre de jeunes à la rue. En France on a une politique familialiste, qui consiste à confier aux parents et à l'école le soin de socialiser la jeunesse. Dès lors que l'école n'est pas complètement adaptée à un certain nombre de jeunes – et pas le contraire – et que la famille défaillie sous le poids des difficultés, tout s'écroule.

– **Pandémie, confinement, précarités ; quelles retombées sur le sentiment de solidarité et l'action collective ?**

– **Yann Le Lann** : l'envie d'agir et l'action collective restent vivaces. Pour en rester à l'écologie, on voit des gens infléchir leurs modes de vies, de transport, d'alimentation. En revanche, et c'est frappant, ils restent dessaisis de l'action vis-à-vis de l'entreprise, comme s'ils subissaient un effet de cadrage quant à ce qu'ils peuvent ou non s'autoriser dès qu'il s'agit du travail. Tout cela pour dire que la précarité pèse, mais n'explique pas tout. Quelque chose de fort vient se surajouter à ça, qui fait blocage, y compris dans les parties



les plus installées et les plus solides du salariat, dès qu'il s'agit de l'organisation du travail et de sa finalité. Comme s'il était impossible de dépasser une conception très idéologique du travail, qui serait définitivement subordonné à la propriété dans l'entreprise.

– **Benoît Coquard** : Les modes et les termes de la solidarité dépendent beaucoup du contexte. Dans les campagnes du grand est, les lieux de brassage de la population ont disparu. La vie sociale n'a pas pour autant disparu. La fréquence des invitations et des interactions entre personnes est beaucoup plus élevée qu'en ville et, loin de se sentir marginaux ou ségrégés, les jeunes s'impliquent dans des sociabilités intenses, lourdes d'enjeux pour leur futur, dans le cadre de la bande d'amis, de potes, le clan. La solidarité, c'est à partir de ce cercle restreint qu'elle va se tester : dans la recherche d'un travail, d'une compagne et dans l'entretien de sa réputation, qui fonctionne ici comme capital. C'est cette réputation – y compris familiale – qui permet de se présenter sur le marché du travail en substituant ses qualités propres – fiabilité, honnêteté, qualification – au diplôme. La reproduction du statut social passe beaucoup par ces groupes, avec des forces de conscience collective. On peut y valoriser l'aspect hédoniste de la vie, très important, tout en étant assuré d'une solidarité sélective en cas de conflit, dans les concurrences du quotidien. C'est un «nous» qui n'est pas celui de la conscience ouvrière, de classe,



“  
 BEAUCOUP  
 DE CHOSES  
 SE DÉROULENT  
 SUR INTERNET,  
 DANS UN PREMIER  
 TEMPS. MAIS CELA  
 CHEMINE ET FINIT  
 PAR DÉBOUCHER  
 DANS LE RÉEL.  
 QUELQUES ANNÉES  
 APRÈS #METOO,  
 DES ATTENTES  
 FORTES S'EXPRIMENT  
 CHEZ LES SALARIÉS,  
 DONT SE SAISSENT  
 LES RESPONSABLES  
 SYNDICAUX,  
 LES PRÉSENTANTS  
 DU PERSONNEL.  
 C'EST UN TRAVAIL  
 LENT ET DIFFICILE,  
 MAIS IL EST BIEN LÀ.

mais un « nous d'abord », lié à la bande, aux vrais potes sur qui on peut compter. Avec ses limites : lorsque vous attendez que quelqu'un parte pour postuler à son emploi et que vous savez qu'il y a des chances pour que ce soit votre meilleur pote qui l'obtienne, cela peut entraîner une jalousie aussi durable qu'a pu l'être l'amitié auparavant. D'autant que la décision ne va pas se jouer sur Cv mais sur relations, sur piston. Cela alimente une conscience de la concurrence permanente entre pairs, qui résonne bien avec l'idée que la solidarité de tous avec tous n'est plus possible.

– **Claude Garcera** : Je le constate personnellement, la disponibilité de la jeunesse pour la solidarité est grande, qu'il s'agisse de l'emploi, de la formation, de l'accès au logement. Cela se traduit par des velléités de soutien aux plus fragiles et par des actions de solidarité concrètes, notamment auprès d'autres jeunes, par exemple sous forme de soutien scolaire aux mineurs étrangers non accompagnés. Pour moi, la vraie question qui se pose à la jeunesse aujourd'hui, que ce soit au travail ou d'une façon plus générale, c'est celle du sens. Quel sens veut-on donner à sa vie et à son activité professionnelle ? Aujourd'hui, on passe entre 10 et 12 % de sa vie au travail, soit nettement moins qu'il y a un siècle. Cela veut dire que les sources de satisfaction continuent d'être dans le travail, mais pas que. Cela marque des générations, la fameuse « génération Z », en recherche de sens, dans le travail et au-delà. Si les entreprises n'y

répondent pas, les jeunes auront de plus en plus tendance à aller chercher ailleurs.

– **Agathe Le Berder** : Les temps sont durs pour l'action collective, mais elle se développe. Celle des livreurs à vélo ou celle des élèves des Ifsi signalent l'envie de ne pas se laisser faire, et cela va nécessairement impacter les entreprises. Certes, beaucoup de choses se déroulent sur Internet, dans un premier temps. Mais ces aspirations et revendications cheminent et finissent par déboucher dans le réel. Quelques années après #Metoo, des attentes fortes s'expriment chez les salariés, dont se saisissent les responsables syndicaux, les représentants du personnel. C'est un travail lent et difficile mais il est bien là. Chez les jeunes salariés, par définition, il y a un début de vie professionnelle, des interrogations fortes sur l'avenir, ses possibilités de promotion, de carrière. C'est normal et sain. Rapidement, ils en viennent à s'interroger aussi sur ce qu'ils souhaitent faire de leur vie, sur les valeurs autour desquelles ils veulent se construire. Le succès, la réussite ? À quel prix ? Ce stade est hautement conflictuel avec les logiques dominantes dans l'entreprise. D'où l'importance avec laquelle l'Ugict défend l'idée de métiers en responsabilité, et sa proposition d'un cadre protecteur, permettant de dire ce que l'on souhaite concernant la production, la finalité de l'entreprise. D'où également l'enjeu de la protection des lanceurs d'alerte et des droits des représentants des salariés.

# TÉLÉTRAVAIL AU RÉVÉLATEUR DES CONSULTATIONS D'ENTREPRISES

UNE ÉCRASANTE MAJORITÉ DE SALARIÉS SOUHAITE POURSUIVRE LE TÉLÉTRAVAIL, INDÉPENDAMMENT DE LA CRISE SANITAIRE. POURQUOI ET COMMENT? PROPOSÉES PAR LES SYNDICATS LES CONSULTATIONS APPORTENT DES RÉPONSES ÉCLAIRANTES.

**I**l n'y a désormais plus de doute. Banque de France, Microsoft, Banque publique d'investissement (Bpi France)... consultation après consultation, les salariés font part d'une aspiration forte pour le télétravail. Presque partout, ils sont plus des trois quarts – en moyenne – à le dire, un taux qui peut atteindre 90 % dans certaines entreprises. Une proportion d'autant plus remarquable que, partout également, les syndicats notent le succès des questionnaires transmis aux salariés : plus de 1 750 retours à Bpi France, ce qui correspond à 60 % de l'effectif; plus de 500 réponses reçues en vingt-quatre heures chez Microsoft, sur 1 700 salariés. «*C'est trois fois plus qu'une consultation "habituelle"*», note Matthieu Trubert, délégué syndical Cgt.

Dans les entreprises, personne n'est surpris. À la Banque de France, moins de 10 % des salariés ne veulent pas télétravailler, a montré la consultation de la Cgt qui s'est appuyée sur celle proposée par l'Ugict-Cgt. Du jour au lendemain, le confinement a en effet propulsé à leur domicile des milliers de salariés qui n'avaient, pour beaucoup, jamais expérimenté ce mode d'organisation du travail : près de 5 000,

sur un effectif de 7 000, ont été dans ce cas. Et l'expérimentation a donné des idées : «*L'aspiration à télétravailler est désormais transgénérationnelle. De plus, la crise sanitaire a montré que de nombreux postes antérieurement non éligibles au télétravail l'étaient en réalité*», souligne Fabienne Rouchy, secrétaire générale du syndicat Cgt Banque de France. Chez Bpi France, ce sont 97 % des répondants qui disent vouloir poursuivre la démarche, sur la base du volontariat et sans limitation à certaines catégories de personnel.

## La crainte d'un certain isolement...

Cela ne veut pas dire que le télétravail a toujours été bien vécu. C'est ce qui explique aussi le succès des consultations : les salariés ont des choses à dire sur leurs conditions de travail, une part non négligeable d'entre eux ayant dû travailler en mode dégradé : un quart l'affirme, par exemple, à la Banque de France. Ils tiennent à s'exprimer sur les frais (internet, électricité, eau...), insuffisamment ou pas du tout pris en charge ; sur les équipements informatiques ou ergonomiques, a minima ; sur le temps de travail

et la difficulté à concilier vies professionnelle et personnelle.

Partout, les salariés témoignent ainsi d'un essor des heures travaillées, c'est le cas de 60 % des répondants de Renault Trucks Sa. «*Parce que la Banque de France met en œuvre la politique monétaire et assure notamment une activité de médiation du crédit, l'activité a été multipliée par dix durant la période. Les agents ont donc été fortement sollicités, alors que l'accord télétravail de 2019 ne prévoit pas la prise en compte des heures supplémentaires*», explique pour sa part Fabienne Rouchy. Le droit effectif à la déconnexion, partout, fait défaut. Les salariés, enfin, expriment très majoritairement la crainte d'un éloignement du collectif de travail : cette crainte est massive chez Renault Trucks. Voilà pourquoi la plupart optent pour du télétravail limité à deux ou trois jours maximum dans la semaine. «*Mais les situations ne sont pas toujours homogènes*», souligne Nayla Glaise, déléguée syndicale centrale Cgt d'Accenture et membre du groupe Télétravail de l'Ugict-Cgt. Dans son entreprise, nombre de consultants ne souhaitent pas revenir sur site ; ils peuvent aussi aspirer à pratiquer





STEPHANE LEFÈVRE/MAXPPP

le télétravail, mais dans des espaces de coworking. Chez Microsoft, le télétravail intégral est également demandé par beaucoup : « Si une part non négligeable souhaite maintenir des jours de présence sur site, 246 personnes sur 500 répondent souhaitent télétravailler cinq jours sur cinq, en dépit des effets de bord négatifs que cela peut générer, explique Matthieu Trubert, également membre du groupe Télétravail de l'Ugict. Il s'agit essentiellement d'une population déjà habituée à télétravailler et qui a très bien vécu sa pratique pendant le confinement. »

### ...mais une réelle aspiration à l'autonomie

Toute la difficulté est de prendre en compte cette diversité de situations, liées pour partie à la culture des entreprises et à la pratique antérieure du télétravail. « Cela démontre la nécessité de réfléchir à ce mode d'organisation à partir de la question du travail, en déterminant le nombre de jours nécessaires sur site pour que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions, en articulant aspiration individuelle et collectif de travail », précise Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt.

À la Banque de France, plus de 83 % des répondants souhaitent ainsi qu'il existe au moins un ou deux jours de présence obligatoire communs à leur équipe. C'est qu'en effet, leur aspiration au télétravail cherche à concilier l'attachement au collectif de travail et la recherche d'une plus grande autonomie, une aspiration portée par des motivations multiples : mieux travailler, s'épargner de longs trajets domicile-travail, mieux concilier vies

professionnelle et personnelle, en particulier pour les parents de jeunes enfants ou les familles monoparentales... Mais ces motivations peuvent en masquer d'autres. D'abord, peut-être, le besoin de sécurité qui, notamment, revêt une certaine importance dans les entreprises où la pyramide des âges est déséquilibrée : « De nombreux salariés ont aujourd'hui plus de 55 ans. Face à la crise sanitaire, ils se sentent vulnérables et préfèrent probablement rester chez eux », note Fabienne Rouchy. La volonté, ensuite, de s'extraire de conditions de travail dégradées sur les sites. « En quatre ans, nous avons perdu 20 % des effectifs, 40 % en quinze ans, poursuit-elle. Cela entraîne des réadaptations permanentes, une perte de sens du travail et des tensions sur les lieux de travail. »

Pour autant, l'aspiration à télétravailler est bien présente et il faut la prendre en compte, sans rien céder sur le reste. C'est le sens « du oui... mais » de la campagne menée par l'Ugict-Cgt (voir encadré). Dans ce cadre, les consultations s'inscrivent dans une démarche qui, à partir du recueil de l'expression des salariés, a pour objectif de négocier et d'encadrer. Chez Renault Trucks, l'enquête auprès des salariés a clairement fait apparaître l'insuffisance d'une charte pour encadrer la pratique : la Cgt demande l'ouverture d'une négociation. Tout comme l'intersyndicale Cgt-Cfdt-Cftc de Microsoft, qui souhaite parvenir à un accord général ne se limitant pas aux seuls cadres au forfait. Elle a été gagnée à la Banque de France, où la consultation a clairement mis en lumière les insuffisances de l'accord actuel concernant notamment les conditions d'éligibilité, le droit effectif à la déconnexion ou le paiement des heures supplémentaires : un accord pourtant conclu il y a un an à peine.

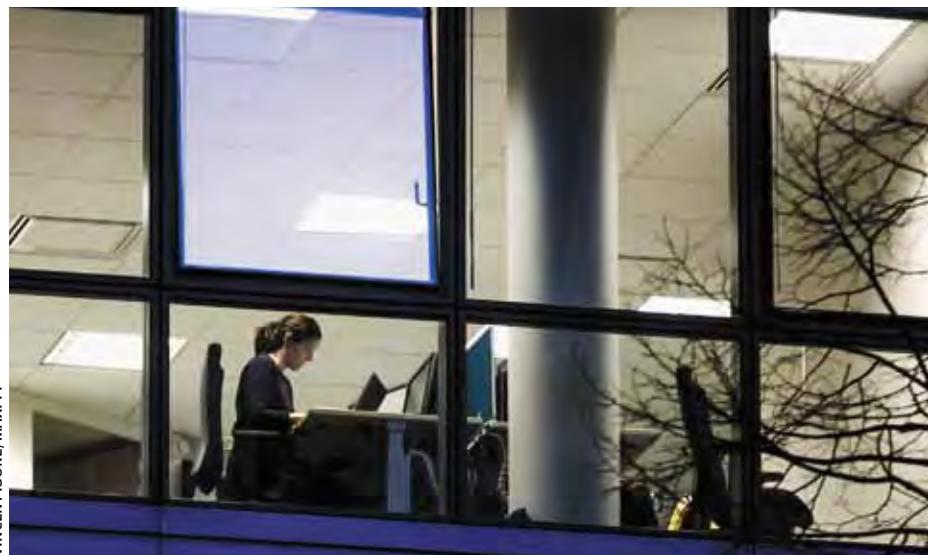
Christine LABBE

## Campagne

« Le télétravail, c'est oui mais... » : avant l'été, l'Ugict-Cgt a lancé une campagne dédiée au télétravail, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête « Le travail sous épидémie » réalisée pendant le confinement. Cette campagne se décline de plusieurs manières : la mise à disposition sur un site dédié (<http://enqueteteletravail.fr>) d'un questionnaire qui, à travers une quarantaine d'entrées, permet de construire une consultation sur ce thème, adaptée à chaque entreprise ; l'élaboration d'un « accord type », bientôt disponible et décliné dans la fonction publique, qui reprendra les revendications portées par la Cgt et son Ugict et rappellera les points d'appuis juridiques pour la négociation. D'autres projets sont encore à l'étude, comme l'élaboration d'une application ou la création d'un Observatoire du télétravail. L'Ugict-Cgt, qui a déjà publié un *Guide du télétravail* et listé 10 conditions pour son encadrement (prise en charge des frais, temps de travail, déconnexion, maintien du collectif de travail, égalité hommes-femmes...) veut ainsi en faire une priorité de son action.

# ÉTUDE ENCADREMENT: PORTRAITS CHANGEANTS

EN QUARANTE ANS, LA PART DES FEMMES DANS LA POPULATION « CADRES » A DOUBLÉ. MAIS LE MONDE DES INGÉNIEURS ET CADRES TECHNIQUES LEUR RESTE EN GRANDE PARTIE FERMÉ.



VINCENT ISORE/MAXPPP

**E**n quarante ans, leur part a plus que doublé dans la population en emploi, qu'elle soit salariée ou non : la France compte désormais plus de 5 millions de cadres ou professions intellectuelles supérieures. C'est que montre une récente étude de l'Insee\*, qui a exploité l'Enquête emploi 2019, permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (Bit). Dans cette nomenclature, les cadres et professions intellectuelles supérieures se regroupent en six catégories socioprofessionnelles déclinées en une centaine de métiers : ingénieurs, responsables des ressources humaines, mais aussi journalistes, avocats ou professeurs de lycée.

De plus en plus nombreux, les cadres se sont aussi fortement féminisés. C'est l'autre fait marquant de l'étude : certes, les hommes restent majoritaires, mais le nombre de femmes a été multiplié par six pour représenter désormais 42 % de la catégorie, contre 21 % au début des années 1980. Si, globalement, la parité n'est pas encore atteinte, elle l'est dans la fonction

\* Virginie Forment, Joëlle Vidalenc (division Emploi), « Les cadres : de plus en plus de femmes », *Insee focus* n° 205, septembre 2020

publique, où la part des femmes atteint 50,4 %. Mais, à l'autre bout de l'échelle, le monde des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise leur reste en grande partie fermé : les hommes y restent largement les plus représentés : 77 %. Dans toutes les autres professions, la proportion de femmes dépasse désormais les 40 %.

## De plus en plus diplômés

Du fait, en grande partie, de la durée de leurs études, les moins de 25 ans sont très peu représentés : à peine 3 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, soit 5 points de moins que pour l'ensemble des personnes en emploi, précise

l'Insee. C'est qu'ils sont, aussi, de plus en plus diplômés. Signe du poids de la formation initiale dans l'accès aux postes cadres, neuf sur dix sont désormais diplômés de l'enseignement supérieur, dont plus de la moitié possèdent un bac +5 ou plus avec le doctorat. Leur statut d'emploi est stable, l'emploi à durée indéterminée étant de loin le plus répandu : il concerne 82 % des cadres, contre 74 % pour l'ensemble des personnes en emploi.

Avant le confinement, la pratique du télétravail était déjà globalement répandue. En 2019, 43 % des cadres avaient ainsi travaillé au moins une fois à domicile sur les quatre semaines précédentes, alors que leur lieu de travail n'est pas le domicile, contre 18 % pour l'ensemble des personnes en emploi. Cette part, notent Virginie Forment et Joëlle Vidalenc, est plus élevée encore pour les professionnels de l'enseignement secondaire général ou technique (83 %) et les professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique (67 %), qui préparent chez eux leurs cours et corrigent les copies des élèves ou étudiants. Le travail à domicile est aussi plus répandu parmi les cadres commerciaux – un sur deux est concerné – et les professions libérales juridiques et techniques (48 %).

Également parlante, la partie de l'étude concernant les journées travaillées : plus de 30 % des cadres ont travaillé le samedi au cours des quatre semaines précédentes, et 20 % le dimanche. C'est un peu moins que ce qui est constaté pour l'ensemble de la population en emploi, mais cela reste significatif. Tout comme est significative la proportion de cadres travaillant la nuit, entre minuit et 5 heures du matin : 8 % sont dans ce cas, contre 10 % dans l'ensemble de la population en emploi. Le travail de nuit est encore plus fréquent pour certaines professions, comme les cadres de la presse écrite, de l'édition et de l'audiovisuel, mais aussi les médecins et les pharmaciens salariés pour lesquels ce taux atteint, en 2019, 30 %.

Christine LABBE

statut

En juin 2020, la Cgt a signé l'Accord national interprofessionnel sur l'encadrement. Arraché contre la volonté du Medef, cet accord intervient après plusieurs années d'âpres négociations, ouvertes après la disparition de l'Agirc, la caisse de retraite complémentaire des cadres. Pour l'Ugict-Cgt, cet Ani « en préservant une définition nationale et interprofessionnelle des personnels d'encadrement, permet de maintenir le statut » et a sécurisé en outre l'Apec (Association pour l'emploi des cadres). Opposable aux employeurs et aux branches professionnelles, cette définition repose sur trois piliers : le niveau de qualification ; le degré d'autonomie dans le travail ; le niveau des responsabilités sociales, économiques ou sociétales. En savoir plus sur [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr), rubrique « nos campagnes ».



## ACTION DE GROUPE SAFRAN, POUR COMMENCER

SORTIR DES CAS PARTICULIERS POUR S'ATTAQUER AUX LOGIQUES SYSTÉMIQUES QUI POUSSENT AUX DISCRIMINATIONS EN ENTREPRISE : C'EST L'OBJET DES ACTIONS DE GROUPE. OUTIL SYNDICAL.

**L**e 15 décembre, le syndicat Cgt de la société Safran Aircraft Engines (ex-Snecma) sera fixé. L'organisation est la première à s'être saisie de la loi du 18 novembre 2016 permettant aux organisations syndicales de lancer une action de groupe en matière de discrimination au travail. Elle a défendu son dossier le 8 septembre devant le tribunal judiciaire de Paris. C'est là le point d'orgue d'une bataille commencée il y a plus de trois ans, le 23 mai 2017 très précisément, lorsque le syndicat avait informé la direction de l'entreprise de sa décision de lancer une action de groupe contre les discriminations syndicales dont étaient victimes ses élus et mandatés. La décision des juges sera examinée de près. Six mois durant, l'équipementier aé-

nautique aurait pu répondre aux demandes du syndicat de restaurer ses militants dans leur droit, à savoir bénéficier d'une évolution professionnelle semblable à celle de leurs collègues. La Cgt avait des arguments pour ce faire : 36 dossiers de salariés envisagés selon la méthode Clerc, désormais reconnue par tous les tribunaux, pour démontrer la véracité de ses dires. Safran a préféré faire la sourde oreille. L'entreprise est désormais sous la menace de deux actions : une en « cessation de manquement » et une autre en « responsabilité de l'employeur ». Comme la loi le lui permet, la Cgt en effet a présenté ces deux requêtes aux juges. Autrement dit, que soient ordonnées des mesures capables de faire cesser la discrimination dénoncée et que soit nommé

un tiers pour veiller à leur mise en œuvre. Elle leur a aussi demandé de reconnaître le préjudice subi par les militants dans leur ensemble.

Toute personne se reconnaissant dans le groupe défini comme ayant subi ce préjudice pourra réclamer réparation. Jamais le mouvement syndical n'avait pu mener une telle action. Jamais il n'avait pu sortir d'une défense individuelle de ses militants. « *Il dispose aujourd'hui d'un outil capable d'apporter une solution collective à un problème collectif* », explique Savine Bernard, avocate spécialisée en droit du travail et conseil de la Cgt dans ce dossier. Bien sûr, les opportunités ouvertes par l'action de groupe, telle que définie par la loi du 18 novembre 2016, souffrent encore de quelques pesanteurs. Notamment, note Camille Hecquet, conseillère confédérale au pôle « égalité des droits », la longueur de la procédure. « *Les six mois prévus pour la mise en demeure, avant lesquels une action devant les tribunaux est possible, constituent une période trop longue* », dit-elle, regrettant par ailleurs que le législateur ait trop peu défini le cadre des discussions qui doivent s'engager pour résoudre les problèmes dans ce délai. « *Mais l'essentiel est ailleurs, reprend-elle. L'action de groupe constitue un moyen unique pour faire changer les pratiques sociales en entreprise et faire vivre nos revendications sur le droit de tous les salariés à un développement de carrière, sans discrimination ni syndicale ni de genre, pour commencer. Nous aurions tort de ne pas nous en saisir.* »

Ce mois-ci, le syndicat Cgt de la Caisse d'épargne a assigné la direction de l'établissement au tribunal avec, cette fois, l'ambition de faire cesser les inégalités professionnelles hommes-femmes. Depuis le 4 juin 2019, il lui demandait de prendre des mesures en ce sens. En vain... Quelle entreprise suivra ? Une entreprise du commerce, pronostique Camille Hecquet.

Martine HASSOUN

## étapes

Trois moments dans une action de groupe :

1. mettre en demeure de l'employeur de faire cesser le manquement;
2. ouvrir des négociations pour résoudre les problèmes;
3. si, après six mois, aucune solution acceptable n'a été trouvée, une action en justice peut s'engager.

## UGICT-CGT

### Calendrier

#### • Ugict-Cgt

L'Ugict-Cgt réunira son conseil national les mercredi 18 et jeudi 19 novembre au siège confédéral à Montreuil. Lors de la seconde journée, le conseil national sera consacré à une rencontre des élus et mandatés des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges.

#### • Économie

Les vendredi 27 et samedi 28 novembre se tient, à Dijon, la 5<sup>e</sup> édition des Journées de l'économie autrement. Parmi les thèmes de débats et de tables rondes au cours de ces deux journées de réflexion : « la relance, comment faire et pour quelles finalités ? » ; « les relocalisations, comment, à quel niveau et pour quelles productions ? »... En savoir plus sur [www.journeesecomnieautrement.fr](http://www.journeesecomnieautrement.fr)

#### • Bureau

Dans le cadre de la préparation du XIX<sup>e</sup> congrès de l'Ugict-Cgt, il a été décidé de tenir des bureaux élargis aux unions fédérales et commissions départementales. Le prochain se réunira le jeudi 3 décembre.

#### • Droit

Le colloque de droit social du Syndicat des avocats de France (Saf) aura lieu le samedi 5 décembre à Paris. En savoir plus sur [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

#### • Colloque

L'Institut syndical européen organise, du 3 au 5 février 2021, un colloque sur le thème « Vers un nouveau contrat social écologique ». En savoir plus sur le programme complet à l'adresse suivante : [www.etui.org/events](http://www.etui.org/events)

## Formation

Après avoir été interrompues au moment du confinement, les formations organisées par l'Ugict-Cgt doivent reprendre au cours de ce second semestre, selon la programmation suivante :

- « Mutations du travail : comment prévenir les risques psychosociaux ? Quels outils syndicaux pour intervenir ? » Le jeudi 19 novembre au siège confédéral à Montreuil.
- « Quelle stratégie syndicale face au Wall Street management ? » Du 26 au 27 novembre, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (91).
- « Réforme des retraites : quels droits, à quel âge, pour quel niveau de vie ? » Du 30 novembre au 4 décembre, au centre Benoît Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).
- « Être responsable Ugict-Cgt : contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique. » Du 14 au 18 décembre 2020, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (91).
- « Communication Web : construire et gérer un site avec Reference-syndicale.fr. Du 16 au 18 décembre, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (91).

Pour s'informer plus en détail sur une formation proposée par l'Ugict-Cgt, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : [www.ugict-cgt.fr/ugict/formation](http://www.ugict-cgt.fr/ugict/formation). Contact : [formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## la revue des revues

**Bande dessinée** Le 16 avril, une décision de justice imposait la fermeture de six entrepôts français d'Amazon pour avoir « méconnu » leur « obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés ». Dans son numéro d'automne, *La Revue dessinée* revient sur ce mois d'avril 2020 pendant lequel le géant du commerce en ligne a profité de la pandémie, au mépris de la santé de ses salariés. Un reportage de Jean-Baptiste Malet, déjà auteur d'une enquête sur Amazon (*En Amazonie*, Fayard, 2013), illustré par Benjamin Adam.

→ **La Revue dessinée n° 29, automne 2020.**

**Pandémie** « *J'ai salué mes étudiants d'un coup de coude pour la dernière fois. Et puis ils n'étaient plus là.* » Lorsque la revue *America* demande à l'écrivain Rick Moody de raconter « sa » pandémie, c'est de l'expérience de l'enseignement à distance qu'il veut témoigner. Devenu, du jour au lendemain, un professeur de création littéraire seulement visible en timbre-poste sur l'application zoom, il s'interroge sur cette pratique, doutant qu'il puisse s'agir là de « *l'idée du siècle en matière d'éducation humaniste* ». Mais dehors, il est vrai, la période est meurtrière, en particulier à New York. Dans ce même numéro, Philippe Coste, dans son reportage sur « *l'Amérique face au Covid* », a compté : à 44 reprises au moins, Donald Trump, qui au cours de ses deux premières années de mandat a enterré le plan anti-épidémie prêt depuis la crise d'Ebola, a nié le danger du virus. Dans cette enquête fouillée, il montre un pays éreinté par les divisions, les mensonges et les failles du système de santé, sur fond notamment d'attaques portées aux budgets de veille sanitaire.

→ **Revue America n° 14, été 2020.**

**Économie** Au royaume des marchés, il y a la concurrence. C'est ce thème qu'explore la revue *Regards croisés sur l'économie* dans son dernier numéro, en convoquant des approches à la fois économiques, sociologiques et historiques. Trois grands chapitres structurent ce numéro : « qui a le monopole de la concurrence ? » ; « les institutions » ; « la concurrence, stop ou encore ? » À lire notamment : les analyses consacrées aux politiques de compétitivité à la Sncf, la guerre des métaux rares ou la place occupée par ce thème dans les programmes de sciences économiques et sociales au lycée.

→ **Regards croisés sur l'économie n°25, septembre 2020.**



HELENE DE PLANQUE/MAXPPP

# LABORATOIRES PREMIÈRE VAGUE REVENDICATIVE

L'EXPLOSION DES CHARGES DE TRAVAIL A EU RAISON DE LA PATIENCE DES SALARIÉS DES LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE. RÉCIT.

**A**u tout début du mois d'octobre, ce sont les coursiers, les secrétaires et les techniciens préleveurs et d'analyse des laboratoires Biopath-Unilabs d'Île-de-France qui se sont mis en grève. En bonne place dans leur cahier de revendication : 200 euros d'augmentation et l'obtention de trois primes : une prime d'ancienneté supplémentaire, une autre forfaitaire de 1 500 euros pour tous et une dernière de 1,25 euro pour chaque test Covid à destination de l'ensemble du personnel. Peu ou prou, ce sont les mêmes revendications que celles portées quinze jours plus tôt par leurs collègues d'Oxylab à Mende, de BioAllan dans le pays de Montbéliard et d'Astralab à Limoges ou encore de Biofusion où, au même moment, des dizaines de salariés de vingt des laboratoires du Lot, du Lot-et-Garonne et de Haute-Garonne cessaient le travail sur des bases similaires...

Ce secteur peu syndiqué et à très forte majorité de femmes, souvent seules avec leurs enfants, n'a jamais connu un tel mouvement. Bien sûr, la pandémie et l'explosion de la charge de travail sans renforcement des effectifs y sont pour beaucoup. Près de 5 000 tests par jour sans personnel supplémentaire, comme ça s'est fait à la fin de l'été, ça devient vite insupportable, racontait il y a peu une laborantine au micro de Bfm Tv... Reste que cela ne suffit pas à expliquer cette mobilisation hors du commun. « *Le malaise couve depuis longtemps* », explique Éric Sellini, secrétaire fédéral de la fédération Cgt de la Chimie, chargé des laboratoires de biologie médicale. « *Malgré leurs qualifications et les responsabilités qui leur incombent, poursuit-il, les personnels des laboratoires d'analyses biologiques sont très mal protégés. Leur convention collective est l'une de celles qui*

*offrent le moins de droits et de garanties collectives. Les minima y sont souvent en dessous du Smic. Pour les techniciens et agents de maîtrise, entre le coefficient le plus faible et le plus élevé, n'existe qu'une différence de 2 euros, tandis qu'après quinze années d'ancienneté, aucune évolution de carrière n'est plus assurée.»*

À l'époque où les laboratoires étaient de petite taille, la gestion paternaliste du personnel permettait d'amoindrir les problèmes. Aujourd'hui aux mains de grands groupes, souvent propriétés de fonds de pension, les laboratoires ne s'embarrassent pas de négociations informelles. Ils ont une priorité : la rémunération de l'actionnaire. Toute considération sociale est considérée comme subalterne. Dans ce secteur où les prix sont fixés de façon unilatérale par la Sécurité sociale, les laboratoires n'ont qu'une solution pour assurer un chiffre d'affaires qui rassurera les financiers : accroître les volumes et/ou pressurer toujours davantage la rémunération des personnels.

Sauf que voilà : la crise sanitaire a changé la donne. Désormais, le volume des actes réalisés dépasse toutes les espérances. Mi-septembre, en plus des examens habituels, les laboratoires avaient effectué, en un semestre, 10 millions de tests au coronavirus. À raison d'une marge de 30 à 40 euros par acte – assurée grâce à une rémunération de 70 euros versés par la sécurité sociale –, le bénéfice a été substantiel : « *Au plus fort de la campagne* ...

... *de dépistage, de l'ordre de 30 millions par semaine*», estime Éric Sellini.

Jamais les syndicats n'avaient bénéficié d'une telle opportunité pour faire entendre leurs revendications. «*Si nous voulions mobiliser pour gagner, c'était le moment*», explique le dirigeant syndical. S'appuyant sur l'échéance de la journée d'action interprofessionnelle du 17 septembre qui se prépare, la fédération Cgt de la Chimie a décidé de mettre les bouchées doubles. Ses revendications étaient claires : une revalorisation des salaires à hauteur de 1 900 euros pour le premier coefficient et de 3 200 euros pour les bac + 2, une reconnaissance de la pénibilité, des responsabilités et des qualifications, ou encore le renforcement des effectifs.

La journée du 17 septembre a aidé les salariés à ne pas se tromper d'interlocuteurs : les laboratoires et non l'État, comme les employeurs espéraient le leur faire croire, se souvient Éric Sellini. Les structures territoriales de la Cgt ont aussi apporté leur aide. L'union départementale du Tarn-et-Garonne tout particulièrement qui, jour après jour, s'est mise à la disposition des personnels de Biofusion pour organiser leur mouvement, mener la grève et construire un rapport de force dans la durée sans rien abandonner de leur ténacité, comme l'explique Christophe Couderc, secrétaire en charge de la politique revendicative à l'Ud 82. Ce laboratoire a été un des tout premiers à obtenir satisfaction sur la quasi-totalité des demandes : l'augmentation de salaire et de coefficient, une prime de 1 500 euros net pour tous, trois jours payés pour enfant malade, la prise en charge de la mutuelle par l'employeur à hauteur de 100 euros. La première vague? ▶

Martine HASSOUN

## HÔPITAUX TENSION DANS LE PRIVÉ

DANS CE SECTEUR D'UN MILLIER D'ÉTABLISSEMENTS ET DE QUELQUE 150 000 SALARIÉS, LES PROBLÈMES S'ACCUMULENT AUSSI.



BERTRAND GUAY/MAXPPP

C'est acté. Les personnels des cliniques et hôpitaux du secteur privé à but lucratif vont, eux aussi, pouvoir bénéficier des hausses de salaires entérinées lors du Ségur de la Santé, en juillet. Une augmentation de 160 euros net par mois leur sera accordée. Elle se fera en deux temps : 80 euros jusqu'en mars, puis 80 euros supplémentaires à partir de cette date, et l'État en financera le coût. Par ailleurs, la Fédération de l'hospitalisation privée a admis la nécessité d'ouvrir des négociations l'an prochain pour envisager des revalorisations salariales.

Si la nouvelle a été saluée dans ce secteur, où une infirmière diplômée d'État, après trois années d'études, débute à 1 812 euros brut mensuels, elle ne peut suffire à satisfaire les attentes des salariés, témoigne Véronique Halabi, secrétaire administrative et membre du bureau de l'Union fédérale Cgt de la Santé privée. Et la fédération patronale elle-même le reconnaît, admettant sur son site web que 10 % des postes sont vacants faute de pouvoir offrir des «*carrières attractives*». Bien sûr, qu'ils soient administratifs, paramédicaux ou soignants, les salariés n'ont pas été bousculés ici comme ont pu l'être leurs collègues du public lors du déclenchement de l'épidémie. Faute de capacités suffisantes dans les services de réanimation, peu de patients Covid leur sont arrivés au printemps dernier. Et faute d'une quantité suffisante de curare, cette molécule anesthésiante indispensable en réanimation, cliniques et hôpitaux ont été sommés dès la mi-mars de cesser, sauf urgence absolue, toute opération chirurgicale. Mais les problèmes n'ont pas disparu pour autant.

Beaucoup de salariés affichent aujourd'hui des compteurs d'heures négatifs et doivent, par conséquent, rattraper le temps perdu pendant le confinement. Ils doivent s'y remettre sans aucune perspective d'amélioration de leurs conditions de travail. Et parfois, même, sans que leurs droits les plus élémentaires soient respectés. Pendant plus de trois semaines, en septembre et octobre, les personnels de la Clinique du Parc, établissement psychiatrique de Nantes, ont cessé le travail pour obtenir des embauches à la hauteur des besoins, des augmentations de salaires à la mesure de leur qualification mais aussi, tout simplement, l'application de la convention collective. Et ce conflit n'est pas le seul. Le 21 septembre, des salariés de la clinique dédiée aux soins de suite et de réadaptation Saint-Claude, à Trélazé, ont fait grève pour obtenir de meilleures conditions de travail et d'emploi. Ils l'ont fait après qu'au Havre, à Coudekerque-Branche ou à Ambérieux, d'autres infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes ou agents hospitaliers se soient eux aussi mobilisés. M. H. ▶

## europe

Considérant que «*la santé publique est devenue une arme géostratégique qui peut mettre un continent à genoux*», le Parlement européen a adopté début octobre une résolution appelant à créer une «*pharmacie européenne d'urgence*». Si l'Europe est mieux dotée que beaucoup d'autres zones dans le monde, l'épidémie de Covid-19 a mis en lumière l'ampleur des pénuries de masques, d'antibiotiques et d'antiviraux existant en Europe : 40 % des médicaments commercialisés dans l'Union européenne proviennent de pays étrangers et 60 à 80 % des ingrédients pharmaceutiques actifs sont produits en Chine et en Inde.

# Harcèlement sexuel

# La preuve facilitée

droits

## Faits et procédure

Mme I. et M. P. ont été engagés, pour la première, le 3 janvier 2012 par la société Alutil en qualité d'opératrice de saisie-accueil et, pour le second, le 1<sup>er</sup> avril 2008 par la société B'Plast en qualité d'ouvrier de production, puis, suivant avenant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 conclu avec la société Alutil venant aux droits de la société B'Plast, en qualité de chef d'atelier. Les salariés ont été licenciés pour faute grave par lettres du 14 mars 2014.

Soutenant, pour Mme I., qu'elle avait été victime de harcèlement sexuel et, pour M. P., qu'il avait été licencié pour avoir relaté le harcèlement subi par Mme I., les salariés ont saisi la juridiction prud'homale de diverses demandes.

L'affaire a ensuite été portée devant la cour d'appel, qui a débouté les salariés. Les salariés font grief à l'arrêt de dire que Mme I. n'a pas subi de harcèlement sexuel, et de la débouter de ses demandes au titre de la nullité du licenciement et des indemnités afférentes ainsi qu'à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi. Les salariés se sont alors pourvus en cassation.

## Réponse de la Cour de cassation, chambre sociale, concernant la situation de la salariée (arrêt du 8 juillet 2020, Sas Alutil)

– **Le droit applicable, le régime de la preuve.** Vu les articles L. 1153-1 et L. 1154-1 du Code du travail, pour se prononcer sur l'existence d'un harcèlement sexuel, *il appartient au juge d'examiner l'ensemble des éléments présentés par le salarié, en prenant en compte les documents médicaux éventuellement produits, et d'apprécier si les faits matériellement établis, pris dans leur ensemble, permettent de présumer l'existence d'un harcèlement.*

*Dans l'affirmative, il revient au juge d'apprécier si l'employeur prouve que les agissements invoqués ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que ses décisions sont justifiées par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.*

*Sous réserve d'exercer son office dans les conditions qui précèdent, le juge apprécie*

**La jurisprudence apporte des précisions importantes sur le régime de la preuve du harcèlement sexuel.**

Michel CHAPUIS

*souverainement si le salarié établit des faits qui permettent de présumer l'existence d'un harcèlement et si l'employeur prouve que les agissements invoqués sont étrangers à tout harcèlement.*

– **Le droit applicable au cas.** Pour dire que la salariée n'a pas subi de harcèlement sexuel et la débouter de ses demandes à titre de dommages-intérêts pour harcèlement sexuel et au titre de la nullité du licenciement et des indemnités afférentes, l'arrêt retient que les éléments présentés par l'intéressée, considérés dans leur ensemble, s'ils constituent un comportement inadapté sur le lieu de travail, ne laissent pas présumer l'existence d'un harcèlement sexuel.

En se déterminant ainsi, alors que la salariée soutenait que son supérieur hiérarchique avait reconnu avoir été entreprenant à son égard et que l'employeur avait sanctionné ce dernier par un avertissement pour comportement inapproprié vis-à-vis de sa subordonnée, *la cour d'appel, qui n'a pas pris en considération tous les éléments présentés par la salariée, n'a pas donné de base légale à sa décision.*

## Réponse de la Cour de cassation, chambre sociale, concernant la situation du salarié (arrêt du 8 juillet 2020, Sas Alutil)

– Le salarié fait grief à l'arrêt de le débouter de ces demandes de rappel de salaire durant la mise à pied, d'indemnité de préavis, d'indemnité de licenciement et de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Les critiques du salarié contre l'arrêt de la cour d'appel: «*il appartient au juge de rechercher, au-delà des énonciations de la lettre de licenciement, la véritable cause du licenciement; méconnaît l'étendue de ses pouvoirs le juge qui s'abstient d'examiner*

*l'argumentation du salarié, selon laquelle le motif véritable du licenciement est autre que ceux invoqués dans la lettre de licenciement; en omettant de rechercher, comme l'exposant le soutenait, si le licenciement ne constituait pas en réalité une mesure de représailles émanant de M. X., en réaction au refus opposé par Mme I. à ses avances et au soutien apporté par M. P. à la salariée, la cour d'appel a violé l'article L. 1232-1 du Code du travail.»*

– **Le droit applicable.** Vu l'article 455 du code de procédure civile, tout jugement doit être motivé.

– **Le droit applicable au cas.** Pour dire le licenciement du salarié fondé sur une faute grave, l'arrêt retient qu'il n'est pas contesté que Mme I. a demandé à M. P. de lui confectionner deux garde-corps à l'aide de matériaux appartenant à l'entreprise, qu'il ressort des attestations produites que les salariés désireux de faire usage personnel des rebuts de l'entreprise sollicitaient l'autorisation de leur supérieur hiérarchique, que M. P. n'établit pas avoir sollicité ni obtenu oralement du supérieur hiérarchique de Mme I. une telle autorisation, que l'attitude du salarié ayant subtilisé le matériel de l'entreprise ne permettait pas le maintien de son contrat de travail.

*En statuant ainsi, sans répondre aux conclusions du salarié qui soutenait que son licenciement constituait une mesure de représailles prononcée en réaction au refus opposé par Mme I. aux avances de son supérieur hiérarchique et au soutien apporté par M. P. à l'intéressée, la cour d'appel n'a pas satisfait aux exigences du texte susvisé.*

En réponse aux demandes des deux salariés, par ces motifs (réponses ci-dessus), la Cour de cassation

– *casse et annule*, sauf en ce qu'il déboute M. P. de ses demandes au titre de la nullité de son licenciement, l'arrêt rendu le 2 août 2018, entre les parties, par la cour d'appel de Caen;

– remet, sauf sur ce point, l'affaire et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant cet arrêt et les renvoie devant la cour d'appel de Rouen.

## Fonction publique territoriale Sections syndicales et autorisations spéciales d'absence

Dans les faits, sept agents de la Communauté intercommunale Réunion est (Cirest), avaient demandé à bénéficier, pour le 7 septembre 2020, d'une autorisation spéciale d'absence (Asa), sur le fondement de l'article 16 du décret n° 85-397 du 3 août 1985, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, pour participer à une réunion du comité directeur de la section syndicale du Syndicat autonome de la fonction publique territoriale de la Réunion (Safptr) au sein de la Cirest. Par une décision du 20 août 2020, le président de la Cirest avait refusé de faire droit à ces demandes au motif que la section syndicale du Safptr de la Cirest, n'ayant pas été constituée et déclarée conformément à l'article L. 2131-3 du Code du travail, elle ne disposait pas de la personnalité juridique lui permettant de prétendre à bénéficier des Asa prévues par les articles 15 et 16 du décret du 3 avril 1985. Par une ordonnance du 27 août 2020, le juge des référés du tribunal administratif de la Réunion avait enjoint à la Cirest d'octroyer ces autorisations d'absence pour la réunion du 7 septembre 2020, dans un délai d'une semaine à compter de la notification de l'ordonnance.

Mais, sur appel de la structure intercommunale, le juge des référés du Conseil d'État a, dans une ordonnance du 4 septembre 2020, annulé la décision du 27 août 2020.

### ***Le régime juridique des autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique territoriale***

Aux termes des dispositions de l'article 8 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, por-

Sur quel fondement juridique les membres d'une section syndicale peuvent-ils demander à bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une réunion du comité directeur de ladite section ? C'est à cette question qu'a répondu le Conseil d'État, saisi en référé, dans une ordonnance du 4 septembre 2020<sup>1</sup>.

Edoardo MARQUÈS

tant droits et obligations des fonctionnaires : « *Le droit syndical est garanti aux fonctionnaires. Les intéressés peuvent librement créer des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats [...].* »

Par ailleurs, l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose : « *Des autorisations spéciales d'absence [Asa] qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels sont accordées : 1° aux représentants dûment mandatés des syndicats pour assister aux congrès professionnels syndicaux fédéraux, confédéraux et internationaux et aux réunions des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations dont ils sont membres élus. Les organisations syndicales qui sont affiliées à ces unions, fédérations ou confédérations disposent des mêmes droits pour leurs représentants [...]. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'application du présent article et notamment, pour les autorisations spéciales d'absence prévues au 1°, le niveau auquel doit se situer l'organisme directeur dans la structure du syndicat considéré et le nombre de jours d'absence maximal autorisé chaque année [...].* »

Or, aux termes des dispositions de l'article 12 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale : « *À la suite de chaque renouvellement général des comités techniques, la collectivité territoriale, l'établissement public ou le centre de gestion attribue un crédit de temps syndical aux organisations syndicales, compte tenu de leur représentativité [...]. Le crédit de temps syndical comprend*

1. Conseil d'État, ordonnance n° 443570, 4 septembre 2020.

*deux contingents» dont «1° Un contingent d'autorisation d'absence [...]»*

En outre, l'article 14 du même décret précise que : «*Le contingent d'autorisations d'absence mentionné au 1° de l'article 12 est calculé au niveau de chaque comité technique, à l'exclusion des comités techniques facultatifs, proportionnellement au nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale du comité technique, à raison d'une heure d'autorisation d'absence pour 1 000 heures de travail accomplies par ceux-ci [...] Les agents bénéficiaires sont désignés par les organisations syndicales parmi leurs représentants en activité dans la collectivité ou l'établissement concerné [...].*

En outre, aux termes de l'article 15 du même décret, il est indiqué que : «*Les autorisations d'absence mentionnées aux articles 16 et 17 sont accordées, sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mandatés pour assister aux congrès syndicaux ainsi qu'aux réunions de leurs organismes directeurs, dont ils sont membres élus ou pour lesquels ils sont nommément désignés conformément aux dispositions des statuts de leur organisation. Les demandes d'autorisation doivent être formulées trois jours au moins avant la date de la réunion. Les refus d'autorisation d'absence font l'objet d'une motivation de l'autorité territoriale.*

Et l'article 16 du même décret dispose que : «*Dans le cas de participations aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats non représentées au Conseil commun de la fonction publique [Ccfp] la durée des autorisations spéciales d'absence accordées à un même agent, au cours d'une année, ne peut excéder dix jours. Les syndicats nationaux et locaux ainsi que les unions régionales, interdépartementales et départementales de syndicats qui leur sont affiliés disposent des mêmes droits.*

*Cette limite est portée à vingt jours par an dans le cas de participation aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales, ou aux congrès et aux réunions des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations représentées au [Ccfp]. Les syndicats nationaux et locaux ainsi que les unions régionales, interdépartementales et départementales de*

*syndicats qui leur sont affiliés disposent des mêmes droits.»*

Enfin, l'article 17 du même décret indique que : «*Les représentants syndicaux mandatés pour participer aux congrès ou aux réunions statutaires des organismes directeurs d'organisations syndicales d'un autre niveau que ceux mentionnés à l'article 16 peuvent bénéficier d'autorisations d'absence imputées sur les crédits d'heure définis en application de l'article 14 [précité].*

#### *L'argumentation du Conseil d'État : différencier les Asa « hors contingent » des Asa de droit commun*

Pour le juge des référés du Conseil d'État, les dispositions relatives au droit syndical, précitées, ne font pas obstacle à ce que les organisations syndicales des agents de la fonction publique territoriale constituent au sein de chaque collectivité ou établissement public au sein desquels elles sont représentées, des sections locales dotées d'organismes directeurs. Elles ne font pas non plus obstacle à ce que les mêmes organisations syndicales désignent comme bénéficiaires des autorisations d'absence des membres de ces sections pour participer aux réunions des organismes directeurs déterminés par leurs statuts, dans la limite du contingent d'autorisations d'absence mentionné au 1° de l'article 12 du décret du 3 avril 1985, précité.

Par suite, la circonstance que la section syndicale constituée au sein de la Cirest par le Safptr soit dépourvue de la personnalité morale ne saurait faire obstacle à ce que les représentants de ce syndicat au sein de cet établissement public intercommunal puissent prétendre au bénéfice d'autorisations d'absence pour participer à une réunion du comité directeur du Safptr.

Toutefois, précise le juge des référés du Conseil d'État, ces dispositions ne permettent l'octroi d'une Asa prévue par l'article 16 du décret du 3 avril 1985 – c'est-à-dire hors du contingent fixé par l'article 14 – que pour participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales visées par l'article 16.

En l'occurrence, il s'agit des activités institutionnelles syndicales d'un niveau déterminé. Le bénéfice d'autorisations

d'absence sur le fondement de l'article 16 du décret de 1985 ne peut également être reconnu pour participer aux congrès ou réunions des comités directeurs d'organisations syndicales d'un autre niveau. Ainsi, les agents souhaitant participer à de telles réunions doivent solliciter des autorisations d'absence qui s'imputent sur le contingent d'autorisations d'absence prévu par l'article 14 du décret de 1985. Si, en vertu de l'article 16 du décret, les syndicats locaux disposent des mêmes droits pour leurs congrès et réunions de leurs organismes directeurs, seuls les congrès et réunions des comités directeurs de ces syndicats (et non ceux des sections syndicales qui ont pu être créées au sein des collectivités ou établissements au sein desquels ces organisations syndicales sont représentées) peuvent donner lieu à des Asa hors contingent, prévues par l'article 16, précitées.

Dans ces conditions, le juge des référés du Conseil d'État estime que le Safptr n'est pas fondé à soutenir que la Cirest a porté une atteinte manifestement illégale à la liberté syndicale en refusant de faire droit à ses demandes d'Asa présentées sur le fondement de l'article 16 du décret de 1985 pour permettre à sept agents de participer à la réunion du comité directeur de la section syndicale du Safptr au sein de ladite communauté. En conséquence, il annule l'ordonnance attaquée et rejette la demande présentée par le syndicat devant le juge des référés.

PARIS/EXPOSITION

# PIERRE DAC À TOUTES LES ÉTAPES DE SA VIE



Brassaï, *Pierre Dac devant son micro*, Paris, 1935. Collection particulière.

À l'aide de plus de 250 documents tirés d'archives familiales, d'extraits de films, d'émissions radiophoniques et télévisées, le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, sous le titre « Pierre Dac, du côté d'ailleurs », rend un hommage fervent à l'humoriste et au grand résistant que fut André Isaac, né en 1893 à Châlons-sur-Marne dans une famille juive alsacienne qui avait choisi la France après l'annexion allemande de 1871. Pierre Dac s'éteignit en 1975, au terme d'une vie féconde au cours de laquelle la pratique intensive de l'humour, de la fantaisie, voire de l'absurde, ne l'éloigna jamais des enjeux de gravité essentiels de l'histoire de son pays. Engagé dans la guerre de 1914-1918, au cours de laquelle il perd son frère Marcel, il est blessé et décoré de la Croix de guerre. Dès novembre 1940, il tente de rejoindre Londres. Incarcéré à deux reprises à Barcelone, il parvient enfin en Angleterre au terme de péripéties rocambolesques. De 1943 à 1944, sur Radio Londres, pour *Les Français parlent aux Français*, il ne donne pas moins d'une centaine de textes et de chansons où il ridiculise copieusement Vichy et les nazis. Et il y a l'inoubliable touche-à-tout infiniment populaire : *Signé Furax, L'Os à moelle*, le « schmilblick », le « Sâr Rabindranath Duval » avec Francis Blanche et j'en passe.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 28 FÉVRIER, AU MAHJ, 71 RUE DU TEMPLE, PARIS 3<sup>e</sup>. WWW.MAHJ.ORG

## THIONVILLE/THÉÂTRE UN PÈRE ET UN FILS EN BORD DE MER

L'auteur sicilien Davide Enia (né en 1974 à Palerme) a écrit *Les Abysses*, dont la traduction en français a été assurée par Olivier Favier. Il nous est dit que la pièce est « *le récit de la fragilité de la vie et des choses, où l'expérience de la douleur collective rencontre celle, intime, du rapprochement entre deux êtres* ». Il s'agit d'un père et de son fils qui regardent l'histoire se dérouler sous leurs yeux, sur un rivage en Italie, devant l'immensité de la mer Méditerranée. Mise en scène d'Alexandra Tobelaim, avec Solal Bouloudnine et Claire Vailler (guitare, voix). Olivier Thomas signe la scénographie, tandis que la lumière est due à Alexandre Martre.

- DU 3 AU 7 NOVEMBRE, AU CDN TRANSFONTAILOIR DE THIONVILLE-GRAND-EST (NEST), NEST-THÉÂTRE.FR. LE SPECTACLE SERA ENSUITE EN TOURNÉE À PARIS, ANGOULÈME ET MARSEILLE.

## SORTIES FILMS

### Bigamie

IDA LUPINO (ÉTATS-UNIS). Ida Lupino (1918-1995) était actrice, scénariste, réalisatrice, productrice. Très belle, elle a tenu des rôles de femme fatale dans des œuvres de Raoul Walsh, Nicholas Ray, Fritz Lang, Robert Aldrich, etc., Passant derrière la caméra, elle devint l'une des rares femmes cinéastes d'Hollywood. Quatre de ses films ressortent, notamment *Bigamie* (1953), un thriller remarquable sur la double vie d'un représentant de commerce pris entre deux épouses.

### À cœur battant

KEREN BEN RAFAEL (FRANCE) Julie et Yuval sont condamnés à s'aimer de loin. Yuval est bloqué à Tel-Aviv pour une histoire administrative de visa. Elle est à Paris. Ils ont un bébé, Lenny. Ils correspondent par Skype. Tourné avant le confinement, le film témoigne, avec une grande sensibilité, de l'étrangeté du rapport à l'image de l'autre par le biais de la technologie. C'est d'époque.

### La femme qui s'est enfuie

HONG SANG-SOO (CORÉE DU SUD) Un beau film automnal qui met en jeu trois femmes, à l'écart de Séoul, explorant à mi-voix leur condition et le sens de la vie.

# PARIS/THÉÂTRE APRÈS CHARCOT, AUGUSTINE EST ENCORE SOUS L'OBJECTIF



PHOTOS: MARIO DEL CURTO

Ariane Moret dans *Photographies de A.*

L'auteur australien Daniel Keene (né en 1955 à Melbourne) a écrit une pièce intitulée *Photographies de A.* Pour ce faire, il s'est inspiré de l'ouvrage *Invention de l'hystérie: Charcot et l'iconographie photographique de la Salpêtrière* (Macula, 2012, 456 pages), dont l'auteur est le philosophe et historien Georges Didi-Huberman. L'œuvre dramatique met en scène Augustine, qui fut une patiente du docteur Charcot – dont Freud suivit les cours – réputée, en 1880, pour ses crises d'hystérie extrêmement spectaculaires. Un appareil photographique braqué sur elle, prêt à se déclencher au moindre battement de cils, enregistrait en permanence ses attitudes symptomatiques. Ariane Moret (Bilbao Théâtre), joue cette femme scrutée. « *Je suis*, dit le texte traduit en français par Séverine Magois, *entre mon corps et la photographie de mon corps. Il n'y a pas d'image de moi.* »

Antoine SARRAZIN



• LES 12 ET 13 NOVEMBRE,  
AU CENTRE CULTUREL SUISSE,  
38 RUE DES FRANCS-BOURGEOIS,  
PARIS 3<sup>e</sup>. CCSPARIS.COM



Ludmilla Dabo dans la peau de Nina Simone.

## CALAIS/PORTRAIT CHANTÉ NINA SIMONE REVIT

David Lescot (Compagnie Kaïros) a écrit et mis en scène *Portrait de Ludmilla en Nina Simone*. C'est un portrait chanté, interprété par Ludmilla Dabo, de celle qui fut, non seulement une grande artiste, mais aussi une ardente militante du mouvement des droits civiques. De vrai nom Eunice Kathleen Waymon, Nina Simone (née en 1933 en Caroline du Nord, morte en 2003 à Carry-le-Rouet dans les Bouches-du-Rhône) est considérée, à juste titre comme l'une des plus grandes voix du jazz.

• LES 27 ET 28 NOVEMBRE, AU CHANNEL (SCÈNE NATIONALE) À CALAIS, 173, BOULEVARD GAMBETTA. LECHANNEL.FR. ET EN TOURNÉE EN FRANCE.

## TOURS/THÉÂTRE LA VIE EN ENTREPRISE

Rémi De Vos a écrit *Kadoc*, une comédie féroce sur la vie en entreprise et la vie de couple. Six comédiens à la hauteur (Caroline Arrouas, Jacques Bonnaffé, Marie-Armelle Deguy, Gilles Gaston-Dreyfus, Anne-Lise Heimburger et Yannick Landrein) s'y démènent gaillardement. Où l'on voit un homme qui croise, sur son lieu de travail, un être qui lui fait penser à un singe. Une autre fois, l'invitation à dîner lancée par un supérieur s'avère un facteur d'angoisse irrémédiable (est-elle adressée à la bonne personne?). Entre paranoïa et ambition, désirs masqués et inhibitions, le burn-out est sans cesse à l'horizon. Jean-Michel Ribes signe la mise en scène. La scénographie est de Sophie Perez.

• DU 17 AU 21 NOVEMBRE, AU THÉÂTRE OLYMPIA (CDN), 7, RUE DE LUCÉ, TOURS (37). CDNTOURS.FR

## NOISIEL/ACROBATIE S'ENVOYER EN L'AIR

*Reflets dans un œil d'homme*, c'est le titre d'un essai de Nancy Huston. Michaël Pallandre (Cie Le diable au corps) le reprend pour le spectacle acrobatique qu'il interprète avec Adria Cordoncillo et Caroline Leroy. Pour signifier le désir, tous trois s'envoient en l'air. Expérimentant les lois de l'attraction entre les êtres, ils enchaînent portés et équilibres avec une audace sensuelle rarement vue au cirque.

• LE 21 NOVEMBRE, À LA FERME DU BUISSON, ALLÉE DE LA FERME, NOISIEL (77). LAFERMEDUBUISSON.COM

PARIS/EXPOSITION

# TURNER, LE PEINTRE POUR QUI DIEU ÉTAIT LE SOLEIL

LE GRAND MAÎTRE DE L'AQUARELLE, QUI A HISSÉ LA PEINTURE DE PAYSAGE AU NIVEAU DE LA PEINTURE D'HISTOIRE, EST À L'HONNEUR À PARIS.



*Scarborough* (vers 1825), aquarelle et graphite sur papier, 15,7 × 22,5 cm.

Prêtées par la Tate Britain de Londres, une soixantaine d'aquarelles et quelque dix peintures de Joseph Mallord William Turner (1775-1851) sont exposées au musée Jacquemart-André. C'est l'opportunité rêvée de contempler de près quelques échantillons de l'œuvre de cet artiste au génie infiniment singulier, communément nommé « le peintre de la lumière » et qui déclara, peu avant sa mort: « *Dieu est le soleil.* » En 2014, lors du

67<sup>e</sup> Festival de Cannes, le prix d'interprétation masculine était décerné à l'acteur britannique Timothy Spall qui, dans le film écrit et réalisé par Mike Leigh, campait magistralement Turner dans le dernier quart de siècle de son existence.

Les spectateurs de ce biopic, comme on dit, n'ont sûrement pas oublié le portrait sans fard de l'artiste en misanthrope bourru, quasi invivable, excentrique, volontiers repoussant, pilier de bordels. Sur le tard, il se cachait sous l'identité de Mr Booth, du nom de la veuve, propriétaire d'une pension de famille à Margate (comté de Kent), qui fut la dernière com-

pagne de ce solitaire résolu. Il fut pourtant invité et fêté, tout au long de son parcours, par des membres de la haute aristocratie qui l'admiraient et lui passaient commande.

Tout, chez Turner, relève du paradoxe. Il n'est pas né coiffé. Fils d'une mère devenue folle et d'un barbier-perruquier qu'il chérira sa vie durant et dont il fera son fidèle assistant, Turner est irrémédiablement laid. « *Quand je me regarde dans le miroir, dira-t-il, je vois une gargouille.* »

## Sa précocité flagrante de dessinateur est reconnue

Il dessine depuis le plus jeune âge, encouragé en cela par ses parents. Il rapporte déjà, de ses errances dans la campagne, des cahiers remplis d'esquisses. En 1789, à 14 ans, il entre comme élève à la Royal Academy, où l'on prodigue la formation classique. Au bout d'un an, sa précocité flagrante de dessinateur est reconnue. Il travaille pour des architectes, et pour celui en qui il verra son « *vrai maître* », le topographe et graveur Thomas Malton le jeune (1748-1804). Turner dessine des bâtiments en perspective, replacés dans un paysage puis coloriés. L'utilisation en est multiple. Le marché de l'archéologie et de la topographie est alors fructueux. Un exemple du beau tour de main du jeune Turner en ce domaine, est visible dans *Cathédrale de Durham: intérieur, vue vers l'est le long de l'aile sud* (1797-1798).

Assez rapidement, le jeune autodidacte, apprécié pour sa technique parfaite, tourne le dos à « *la pierre et à la brique* »,

• JUSQU'AU 11 JANVIER, AU MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ, 158, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS 8<sup>e</sup>. [WWW.MUSEE-JACQUEMART-ANDRE.COM](http://WWW.MUSEE-JACQUEMART-ANDRE.COM)



PHOTOS: TATE

*Venise : vue sur la lagune au coucher du soleil (1840)*, aquarelle sur papier, 24,4 × 30,4 cm.



*Une Villa. Clair de lune (Une villa un soir de bal) (vers 1826-1827)*, illustration pour *L'Italie* de Samuel Rogers, , crayon et encre, graphite et aquarelle sur papier, 24,6 × 30,9 cm.

pour s'adonner avec ferveur au culte du paysage. Ce sera vite un grand nombre d'esquisses nées de la vue de lacs dans la brume, de profonds ravins insondables, de montagnes au loin estompées, de plans d'eaux embués... Études monochromes, au crayon ou à la craie. De retour à l'atelier, doté d'une prodigieuse mémoire des couleurs, Turner ajoute au squelette ainsi dessiné les variations de

la lumière, la densité ou la diaphanéité de l'atmosphère. En un temps où la peinture d'histoire tient le haut du pavé, Turner promeut à égalité la peinture de paysage. Il fut, sa vie durant, un voyageur impénitent. La critique britannique a vu en lui « *un touriste professionnel* ». Il est l'artiste romantique, voire tous siècles confondus, qui a le plus voyagé, compte tenu des conditions matérielles inconfor-

« Quand je me regarde dans le miroir, je vois une gargouille. »

tables et des aléas politiques de l'époque. On dit que seul Delacroix peut lui être comparé sur le chapitre de l'itinérance. Constable (1776-1837), autre fameux paysagiste, ne quitta jamais l'Angleterre. Turner, entre 1802 et 1845, effectua plus de vingt voyages en Europe : la France, la Suisse, le Rhin, Rome ensuite, de nouveau Paris et la côte normande, la Meuse, la Moselle, la remontée des fleuves jusqu'en Allemagne, Ostende, Dieppe, les Pays-Bas, la Bretagne et encore l'Italie, Vienne, Venise, le Danemark, la vallée du Neckar dans le Bade-Wurtemberg... À cela, il convient d'ajouter ses trajets à domicile, en somme, plus le Pays de Galles et l'Écosse.

Suite à la Révolution en France, de nombreux réfugiés affluent en Angleterre, les plus fortunés débarquant avec leurs collections de tableaux. En 1799, année où ...

... il est élu, à 24 ans, membre associé de la Royal Academy (il sera académicien en 1802), Turner découvre ainsi des toiles de Claude Gellée, dit Le Lorrain (1600-1682) et de Nicolas Poussin (1594-1665), qui lui ouvrent des horizons sur l'art du paysage et l'usage de la couleur comme vecteur privilégié de la lumière. À Paris, il se précipitait au Louvre pour étudier et méditer les rapports de couleurs chez Poussin.

En 1796, il expose sa première peinture à l'huile à la Royal Academy. Il est alors soutenu par d'influents collectionneurs, tels Richard Colt Hoare, le duc de Bridgewater ou William Beckford (1760-1844), homme politique et critique d'art, par ailleurs auteur de *Vathek*, un conte orientaliste écrit en français en 1782, brillamment analysé bien plus tard par Stéphane Mallarmé. En 1804, Turner inaugure sa propre galerie, très courue. Elle lui vaut des mécènes qui lui ouvriront leurs demeures dans le Yorkshire et le Sussex. Deux ans plus tard, de la montagne à la marine, du paysage naturel au paysage idéal, il élabore une classification de l'histoire et de la pratique de la peinture paysagère. En 1807, il est nommé professeur de perspective à la Royal Academy, où son enseignement ne débutera qu'en 1811, après des années de préparation et de recherche. Il occupera ce poste jusqu'en 1837.

En 1856, cinq ans après sa mort, le poète et grand critique d'art John Ruskin (1819-1900), son exécuteur testamentaire – que Marcel Proust révérait – dressera l'inventaire de l'œuvre de Turner, désormais propriété de la Tate, et exposée dans la Clore Gallery où sont rassemblées les toiles, les aquarelles et les archives de l'artiste. Ruskin a dénombré 300 peintures à l'huile et plus de 30 000 aquarelles, esquisses et dessins, dont 300 carnets!

La visite de l'exposition requiert une attitude méditative, tant les œuvres montrées témoignent d'une inspiration raffinée et de l'exécution par une main intensément poétique. Le ciel apparaît dans tous ses états, de jour ou de nuit, tantôt estompé dans des teintes liquides (voir, entre autres, *Venise, vue sur la lagune au coucher du soleil*, 1840), tantôt lourd de nuages bleus cernant un soleil jaune (*Le Phare de Shields*, vers 1823-1826). L'aquarelle, chez lui, révèle des territoires encore jamais vus. L'emploi de ses couleurs concourt le plus souvent à une dissolution quasi spectrale des formes. Voyez *Une épave* (vers 1834), obscure comme une tache, au sein d'une mer et d'un ciel à peine suggérés. Comme tout cela est neuf, aujourd'hui encore, dans sa fluidité radicale.

Dès 1816, le critique William Hazlitt



*L'Artiste et ses admiratrices* (1827), aquarelle et pigments opaques sur papier, 13,8 × 19 cm.

n'a-t-il pas évoqué les «*abstractions de perspective aérienne*» de Turner? Il poursuivait sa réflexion, en notant que les tableaux de Turner «*ne représentent pas tant les objets de la nature que le médium à travers lequel ils sont vus. Ils marquent le triomphe du savoir de l'artiste et du pouvoir du pinceau sur l'aridité du sujet. Ce sont des peintures d'éléments de l'air, de la terre et de l'eau. L'artiste se plaint à remonter au chaos originel, au moment où les eaux furent séparées des terres et la lumière des ténèbres, où aucun être vivant n'occupait la surface de la Terre. Tout est sans forme, vide*».

### «Il s'intéressait à l'abstraction atmosphérique»

Si, en ses débuts, ses paysages à l'aquarelle, destinés à des commandes ou à des publications imprimées, sont minutieusement «finis» et retracent fidèlement la réalité – *Château de Caernarvon, nord du pays de Galles*, exposé en 1800, ou *Syon House et le Kew Palace près d'Isleworth* («*le nid du cygne*»), en 1805 –, c'est en sa maturité créatrice qu'il expérimentera cette suite admirable d'images «*réalisées pour son plaisir*», qui nous

**L'artiste romantique qui a le plus voyagé, compte tenu des conditions matérielles inconfortables et des aléas politiques de l'époque.**

requièrent si fort à présent par leur liberté et leur audace.

On a voulu voir en lui un précurseur de l'impressionnisme et même de l'art abstrait. David Blayney Brown, conservateur à la Tate Britain, estime que *Turner s'intéressait à l'abstraction atmosphérique – comment la lumière et l'atmosphère affectent notre perception des choses. Lorsque les critiques modernes parlent de Turner comme d'une sorte de peintre abstrait avant la lettre, ils regardent généralement des croquis privés et inachevés plutôt que des œuvres destinées à la vente. Pour les artistes modernes, l'abstraction a été une fin en soi, pas un moyen pour une fin*.

► Jean-Pierre LÉONARDINI



*Un paysage italienisant idéalisé avec des arbres au-dessus d'un lac ou d'une baie, éclairé par un soleil rasant* (vers 1828-1829), aquarelle sur papier, 31,2 × 43,9 cm.

## CHANT ET RECHANT

### Le Jeune toujours de saison

Voilà quarante ans que l'Ensemble Gilles Binchois revitabilise le répertoire de la musique médiévale, œuvrant avec d'autres – Alla Francesca, l'Ensemble Organum... – à l'épanouissement d'une « école française ». Pour ce nouveau disque, Dominique Vellard et ses camarades ont choisi le *Printemps*, de Claude Le Jeune, qu'Olivier Messiaen considérait comme la référence absolue en matière d'harmonie et de polyphonie. Né vers 1530 à Valenciennes, Le Jeune – surnommé aussi Claudio – est une figure majeure de l'Académie de poésie et de musique fondée par le poète Jean-Antoine de Baïf. Membre de la Pléiade, de Baïf théorisa le vers « mesuré à l'antique » qui permettait au musicien de composer des rythmes parfaitement unis aux textes. Ces nouvelles possibilités sonores inspirèrent, donc, *Le Printemps*, à Le Jeune, recueil posthume, publié en 1603, trois ans après sa mort. Seules 14 pièces (sur 40) sont présentées ici. Annonçant les airs de cour, la musique et les textes (signés de Baïf, pour la plupart) évoquent l'amour, célèbrent la femme, interrogent parfois sur leur réelle signification (*Je l'ay, je l'ay la belle fleur*). Sous le charme mélodique se dessine une combinatoire complexe, par l'utilisation du chant et du rechant (qui inspira une œuvre à Messiaen en 1948) et du développement de la polyphonie à partir d'une ou plusieurs voix. De ces chansons et instrumentaux (au nombre de trois), l'Ensemble Gilles Binchois tire une mosaïque haute en relief. Le soin apporté à la dynamique des phrases, la souplesse rythmique attachée aux vers, la douceur des nuances, l'équilibre des voix de dessus et de basses, participent de la portée expressive de ces pages, et à leur intensité lumineuse (*Mes yeus ne cesseront i' point ou La bel' aronde*). À noter, pour finir, la présence discrète mais précieuse de Catalina Vicens au clavecin, de Claire Piganiol à la harpe et de Julian Behr au luth.

• ENSEMBLE GILLES BINCHOIS, CLAUDE LE JEUNE. *LE PRINTEMPS*, 1 CD EVIDENCE, 18,90 EUROS.

## FLÛTE ET REFLÛTE

### Le consort retrouve la lumière

On reste dans les répertoires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avec le réjouissant Consort Brouillamini, quintette de flûtes à bec, formé il y a un peu plus de dix ans par des étudiants du conservatoire de Lyon. Leur premier album, sorti en 2018 et consacré à des transcriptions de Bach, avait largement séduit. Il remettait au goût du jour une pratique tombée en désuétude avec l'essor de l'instrument soliste à l'époque baroque, *le consort*, formé d'une seule famille d'instruments. Pour ce nouveau Cd – dont le titre emprunte à William Byrd –, les Brouillamini reviennent sur des compositeurs connus – Matthew Locke, Christopher Tye – et moins connus – Antony Holborne, William Mundy, Hugh Aston – pour finir sur un très bel arrangement de la chaconne en sol mineur, Z.730, de Henry Purcell. À écouter pour le son doux et velouté des flûtes... si proche de celui de l'orgue positif.

• CONSORT BROUILLAMINI, *THE WOODS SO WILD*, 1 CD PARATY, 16,99 EUROS.

## bouteilles

### Le boujaron, boisson de marin

Jusqu'au début des années 1960, il n'était pas rare, dans les cafés de la côte bretonne, d'entendre des clients commander un boujaron. C'était l'héritage d'une tradition de la « grande pêche » qui, pendant cinq siècles, de février à août, conduisait les marins bretons sur les bancs de Terre-Neuve et d'Islande. C'était un rude métier, épuantant et cruel, que décrit si bien Pierre Loti dans *Pêcheur d'Islande*. Le réconfort nécessaire et bienvenu s'appelait le boujaron. C'était à la fois un contenant et un contenu. Le contenant représentait un seizième de litre, soit 6,25 centilitres, rempli initialement de rhum ou de tafia, jusqu'à la fabrication de cette eau-de-vie de pommes proche du calvados mais différente par les variétés utilisées.

Dans ce beau comté des côtes d'Armor, chaque goélette qui partait des ports de Paimpol, Portrieux, Binic ou Dahouët emportait, pour ses 25 marins, 1 200 litres d'eau-de-vie et 4 500 litres de cidre. Il n'y avait pas de vin dans le pays du Goëlo, l'eau croupissait dans les fûts, mais le cidre y était excellent et se conservait bien. Chaque marin avait droit à un litre de cidre et à six boujarons par jour!

Alors qu'elle avait pratiquement disparu, un talentueux artisan cidrier de Binic-Étables-sur-Mer a remis au goût du jour cette eau-de-vie symbole du patrimoine maritime. Jacques Barreau, dont l'arrière-grand-père commandait une goélette, *La Mouette*, et qui lui-même a fait une partie de sa vie professionnelle dans la marine marchande, cultive cinq hectares de vergers aux vingt variétés locales de pommes à cidre. Il produit 5 000 à 10 000 litres de cidre par an. Grâce à un assemblage savant, une partie donnera, après un vieillissement en fûts de chêne d'une dizaine d'années, une eau-de-vie arrondie de 42 degrés au caractère tonique, au boisé prononcé mais fin. Une eau-de-vie maritime originale et élégante (50 euros) à consommer avec modération.

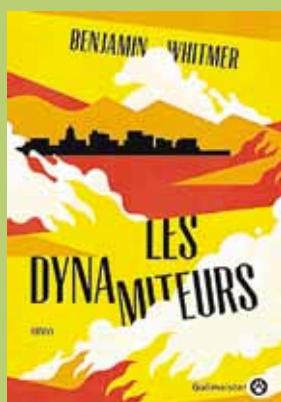
Georges SULIAC

JACQUES BARREAU, 6, CHEMIN DE PONTO,  
22680 BINIC-ÉTABLES-SUR-MER.  
HTTP://LEBOUJARON.FR

# REPRÉSAILLES

## Talion et territoires

RIVALITÉS,  
VENGEANCE  
ET CRUAUTÉ DANS  
LES BAS-FONDS  
DE L'AMÉRIQUE...  
BENJAMIN WHITMER  
NOUS EMMÈNE  
À DENVER  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE,  
ET DAVID JOY DANS  
LES APPALACHES  
DE NOS JOURS.



**La nouvelle génération des auteurs américains de roman noir excelle** à dépeindre une nation déboussolée qui, des traumatismes de son histoire aux récessions économiques, n'en finit plus de s'enliser dans ses désillusions.

David Joy a tout juste dépassé la trentaine lorsqu'il publie en 2015 son premier roman, *Là où les lumières se perdent* (en poche chez 10/18). Ce récit a séduit autant par sa maîtrise littéraire que par la maturité de son propos, quête morale bouleversante et douloreuse au cœur des Appalaches. C'est dans cette même contrée aride que Joy situe *Ce lien entre nous*, déjà son troisième titre... Darl Moody a, pour seul bien, un mobile-home ancré sur l'ancienne propriété familiale. En s'adonnant, pour subsister, au braconnage, il abat accidentellement un homme. Le frère de la victime, notoirement violent et cruel, va emprunter le chemin de la vengeance, qui sera dévastatrice... Argument classique, épuré, que Joy pose en quelques pages, développe sur un rythme soutenu, jusqu'à un final ébouriffant. Mais, très vite, le roman s'extirpe d'une énième variation sur la loi du talion.

En se concentrant sur Dwayne, le frère meurtri, qui devient ainsi le personnage principal, l'intrigue bascule vers la parabole et dessine le portrait effarant de l'Amérique profonde. Impossible d'oublier la folie mystique de Dwayne, qui porte le fardeau de sa douleur en gardant près de lui le corps en décomposition, et fait rouler entre ses doigts, au fond de sa poche, les dents prélevées sur le cadavre... comme s'il égrenait un chapelet. Car, chez ces laissés-pour-compte, la Bible fait autant de ravages que l'alcool ou les méthamphétamines.

À chaque protagoniste ses failles et ambiguïtés. David Joy ne juge pas, mais renvoie dos à dos la lâcheté de Darl et la monstruosité de Dwayne. On est saisi par son écriture lyrique, qui teinte d'humanité la rugosité des êtres, par la description juste de lieux farouches, la manière dont on y vit et meurt. Un grand roman noir sur une Amérique en marge, que l'auteur observe avec empathie, en distillant un halo d'espoir, si tenu soit-il. On trouve la même âpreté dans les romans de Benjamin Whitmer, dont certains présentent la particularité d'avoir été publiés en France, mais pas aux États-Unis. Son quatrième opus, *Les Dynamiteurs*, emprunte autant aux codes du western que du polar et nous conduit à Denver, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Sam et Cora, deux ados orphelins à la tête d'un groupe d'enfants abandonnés, survivent dans une usine désaffectée qu'il leur faut défendre contre les assauts de clochards désireux d'investir cet abri.

Lors d'une de ces attaques, ils reçoivent l'aide providentielle de Goodnight, colosse défiguré et muet. Le garçon, tout à la fois fasciné et révulsé par cet ahurissant personnage qui gravite autour d'un parrain local, va se noyer dans la vilenie des adultes... Denver à cette époque, c'est l'avant-poste du désespoir. Des mines et usines fermées. Des nuées de pauvres hères sans boulot. La boue dans les rues. La faim dans les corps. Les vices qui gangrènent les âmes...

Racontée à la première personne, du point de vue et à la hauteur de Sam, cette plongée dans des bas-fonds décadents est, au sens propre, suffocante. La crasse, le sang et la peur imprègnent chaque page. Aucun détail sordide des expéditions punitives, lynchages et meurtres ne nous est épargné. Nulle complaisance toutefois. Ce réalisme glaçant est la vision crue d'un gamin naïf et paumé qui, dans la violence et le crime, perd son innocence et entre dans l'âge adulte. Passage brutal qui le détruit. Sous nos yeux, Sam se perd et perd Cora, son amour à la pureté impie... Terrifiant mais poignant, épique et initiatique, ce roman noir bouillonnant se clôt sur un épilogue somptueux. C'est aussi un texte résolument politique, dont la colère, si elle prend racine dans le passé, est faite pour résonner ici et maintenant. Whitmer raconte, sans filtres, une nation à la cruauté endémique qui, aujourd'hui encore, laisse sur le bas-côté nombre de ses enfants, au sens large du terme. Sa plume sensible illumine cette sombre épopée et laisse éclater toute sa tendresse pour les estropiés de la vie, fragiles mais debout, pour qui toute place au soleil est inaccessible. Une œuvre puissante et engagée, qui évoque irrésistiblement John Steinbeck.

Serge BRETON

### BIBLIOGRAPHIE

- HENRI LOEVENBRUCK, DAVID JOY, *CE LIEN ENTRE NOUS*, SONATINE, 2020, 304 PAGES, 21 EUROS.
- BENJAMIN WHITMER, *LES DYNAMITEURS*, GALLMEISTER, 2020, 391 PAGES, 24,20 EUROS.

# GUYANE

## Les mots et le réel

AVEC SON  
PREMIER ROMAN,  
CHRISTIANE  
TAUBIRA BROSSE  
UNE GRANDE  
FRESQUE SOCIALE  
SUR LA GUYANE  
D'AUJOURD'HUI,  
À TRAVERS LE  
PORTRAIT DE  
PERSONNAGES  
TOUCHANTS.



**« C'est grave, très grave, et quoi qu'il advienne, c'est tourment pour toujours. »**

Ainsi commence le premier roman de Christiane Taubira. Mais à qui s'étonne de l'irruption de la fiction dans l'univers de cette auteure à succès d'essais tels que *L'esclavage raconté à ma fille*, *Mes Météores*, *Murmures à la jeunesse*, *Baroque Sarabande*, elle répond qu'elle était convaincue de ne pas pouvoir aborder les rives libres de la littérature. « *C'est grâce au confinement* », raconte avec malice cette ex-élue locale, ex-ministre de la Justice, députée à l'Assemblée et au Parlement européen. D'ailleurs, elle affirme que « *tout individu* » a besoin de la justice. « *Mais pas n'importe quelle justice* », ajoute-t-elle. Et publiquement, Christiane Taubira cite Jules Renard : « *Je tiens le mot de justice comme le plus beau de la langue des hommes, et il faut pleurer si les hommes ne le comprennent plus.* » C'est donc dans l'arène d'un procès que s'amorce le livre. Le procès de Kerma. Il a servi de taxi à des hommes qui ont commis un désastreux méfait. Il voudrait expliquer qu'« *on ne vit pas tout un mois avec mille cent trente-six euros. Dès le dix-huit du mois, oui, on a besoin, et presque chaque jour, de ces quinze euros. L'essence, l'assurance, la nourriture, rester correctement vêtu et chaussé, après avoir payé le loyer l'eau l'électricité la taxe d'habitation la redevance télé les abonnements de sport de portable de streaming, ok ce n'est pas indispensable, mais à vingt-et-un ans... Maintenant il a vingt-cinq ans, et il est vrai qu'il s'en passe, par la force des choses...* »

C'est dans ce théâtre, celui du palais de justice, que Christiane Taubira amorce l'exercice de la polyphonie. Elle donne voix aux juges, à l'avocat. Mais ce n'est que l'antichambre d'une formidable caisse de résonance. Dans *Gran Balan*, on entend les voix de la jeunesse, aussi hétérodoxe soit-elle, des voix de femmes crédules ou plus vieilles, des mamans créoles, des éducateurs engagés, des palabreurs, des *touloulous*, des gens à la peine, d'autres en abondance, du monde entier, de ceux qui ont l'autorité, les multiples voix d'une société juxtaposée. Cette diversité de voix résonne dans une seule langue, mais avec plusieurs langages : le créole surgit, le français guyanais est quotidien, et sont accueillis tous les entre-deux, plus le calypso, le kaséko, une sorte de capoeira des mots, à la fois danse et lutte. Tout au service du goût des mots.

Le goût des mots s'identifie aussi à l'histoire de la Guyane. Plutôt aux histoires de la Guyane. Celle des chercheurs d'or, celle de la traite négrière, celle des nègres marrons qui se battaient contre les maîtres français, anglais, hollandais, portugais, et celle du peuple bushinenge... L'histoire est si présente qu'elle s'incarne dans la topographie et dans la toponymie, dans les coutumes, les traditions et les croyances. Car « *on ne vient pas de nulle part* », précise-t-elle. Les femmes et les hommes sont modelés par l'histoire, mais autant par la géographie. *Gran Balan* est une expédition avec guide sur et dans la terre de Guyane, de la plaine côtière (terres basses) à l'immense plateau (terres hautes), de Saint-Laurent-du-Maroni (ouest) à Saint-Georges (est), des villages reculés de l'Amazonie aux quartiers et faubourgs de Cayenne, du Surinam au Brésil. *Gran Balan* est une ode à cette terre, un amour tourbillonnant et dense qui embarque tout lecteur passager pour un voyage ou se côtoie l'émotion, le rêve, le réel et ses règles, le désespoir, la rage de vivre. Et le plaisir de l'écriture : « *Il y a quelque chose d'extraordinairement voluptueux à écrire un roman, j'ai découvert cela, vous inventez vos personnages, vous leur donnez le caractère que vous voulez, vous leur faites dire ce que vous voulez, vous leur donnez les défauts que vous voulez, vous les faites entrer en scène quand vous voulez... C'est inouï, c'est prodigieux comme expérience.* » La liberté de Christiane Taubira est à fleur de ligne de *Gran Balan*.

Un cri d'amour, de plain-pied, à l'adresse de l'Amazonie, mais dont l'exergue rappelle tant le sens de l'engagement : « *Il y a ma vie prise au lasso de l'existence. Il y a ma liberté qui me renvoie à moi-même* » a écrit Frantz Fanon. Espérons que cette ex-garde des Sceaux récidivera.

Jean-Marie OZANNE

### BIBLIOGRAPHIE

- CHRISTIANE TAUBIRA, *GRAN BALAN*, PLON, 2020, 480 PAGES, 17,90 EUROS.

# RENCONTRES D'OPTIONS

## Travailler à changer le futur

FACE À L'URGENCE SOCIALE  
ET ENVIRONNEMENTALE,  
LE TRAVAIL RESTE UN TERRAIN  
PRIVILÉGIÉ POUR AGIR  
DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL,  
EN PARTICULIER POUR  
LES CADRES. QUELLES  
PISTES, QUELS OUTILS  
POUR PESER SUR LES CHOIX?  
DÉFRICHAGE.

No future? Le fatalisme grandit face aux urgences sanitaire, économique, sociale, environnementale. Le sentiment d'impuissance peut même se renforcer au constat que ni l'État, ni les entreprises ne semblent prendre la mesure des changements radicaux qui s'imposent. En témoigne le plan de relance gouvernemental annoncé en septembre: aucune remise en cause des logiques responsables de ces crises, et seulement quelques mesures marginales, insuffisantes pour orienter notre modèle de production, de consommation, de démocratie, vers un avenir plus viable.

En partie démunis quand ils agissent à l'échelle individuelle, de nombreux citoyens se mobilisent néanmoins et finissent par créer des dynamiques collectives. Ils ne veulent plus dissocier leur façon de vivre et de penser de ce qu'ils font au travail. Ils estiment au contraire que leur activité professionnelle doit être l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de concrétiser une vision plus juste du point de vue éthique, social, environnemental. C'est dans cet esprit que se sont tenues les Rencontres d'*Options*<sup>1</sup>, le 18 septembre, en partenariat avec le journal *L'Humanité*: réaffirmer la centralité du travail, au cœur des activités humaines, et explorer les pistes pour en faire un vecteur des changements qui s'imposent. La table

ronde d'ouverture a ainsi dressé les premières leçons de la crise actuelle, réaffirmant pourquoi il s'avère urgent de changer de modèle, avec notamment des interventions d'Hervé Le Treut pour l'Académie des sciences et le Giec, ou Aurélie Trouvé pour Attac. Un deuxième temps a exploré des pistes macroéconomiques pour «réorienter la production et redonner du sens au travail». Marie-Claire Cailletaud, présidente du groupe Cgt au Conseil économique, social et environnemental (Cese), a rappelé qu'il est nécessaire et possible de mettre en place des stratégies de relocalisations industrielles. Anne de Béthencourt, représentant la Fondation Nicolas Hulot, a explicité les solutions offertes par l'économie circulaire.

### Stratégie, pratiques, greenwashing: les jeunes testent les entreprises

Le temps est révolu où la défense de l'emploi justifiait l'oubli des dégâts qu'une activité causait à la santé des travailleurs et à l'environnement. La crise sanitaire a même eu des effets amplificateurs: travailler en négligeant sa santé, ses conditions de travail, ses droits sociaux et l'environ-

1. La liste des participants et le contenu des interventions sont disponibles sur [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

2. Voir aussi «Greenwashing, les étudiants voient rouge», *Options*, février 2020.



nement qui se dégradent, cela n'a aucun sens. Comment traduire ces aspirations en réappropriation de son pouvoir d'agir, c'était l'objet de la troisième table ronde, «Maîtriser la finalité de notre travail». Les jeunes, qui se sentent particulièrement dépossédés du droit de se construire un avenir, se montrent plus critiques quand ils ont la possibilité de choisir leur vie professionnelle. Nicolas Graves, jeune ingénieur représentant le Collectif pour un réveil écologique<sup>2</sup>, a ainsi témoigné de la démarche des étudiants des grandes écoles et de l'enseignement supérieur : «Nous œuvrons au sein des écoles pour intégrer, dans les formations, la question de l'urgence climatique et les remises en cause de notre modèle économique. Nous adressons également des questionnaires aux entreprises pour évaluer la réalité de leur engagement, pour améliorer leurs pratiques sociales et environnementales. Si elles veulent recruter les étudiants à haut potentiel, elles doivent désormais se soucier de ce qu'ils accepteront ou pas de faire.»

**«En explorant les problématiques de responsabilité sociale des entreprises (Rse), de développement durable, de sécurité de l'emploi, nous disposons d'éléments pour déconstruire ce qui ne relève que du storytelling dans une entreprise, et pour déterminer les pistes qui permettront de réellement pérenniser et développer l'emploi».**

Alain Petitjean, directeur du centre d'études et de prospective du groupe Alpha Secafi a pour sa part expliqué la démarche engagée avec l'Ugict pour construire un outil qui permette, à partir de la visibilité et des informations professionnelles dont disposent les cadres, d'évaluer l'impact environnemental de leur entreprise et de construire des projets collectifs alternatifs si nécessaire.

«En explorant les problématiques de responsabilité sociale des entreprises (Rse), de développement durable, de sécurité de l'emploi, nous disposons d'éléments pour déconstruire ce qui ne relève que du storytelling dans une entreprise, détaille-t-il, et pour déterminer les pistes qui permettront de réellement pérenniser et développer l'emploi. Nous voulons outiller les salariés pour diagnostiquer les enjeux sur chaque activité, en visualisant l'ensemble de la chaîne de production, la finalité des produits, en listant les champs vertueux possibles de l'entreprise, les transitions qui incluent les emplois et leur transfor-

...

... motion par la formation, les investissements productifs possibles, les procédés qui seront porteurs, la localisation des approvisionnements, la possibilité de s'intégrer à des projets et à des partenariats d'économie circulaire. Tout doit être décortiqué: les éléments qui permettent de développer des champs d'action, de préparer les activités de demain à partir de celles d'aujourd'hui, de trouver des solutions partagées et portées par tous. C'est une démarche longue et complexe, qui implique de croiser les regards interprofessionnels, mais cela peut déboucher sur des projets portés par tous les salariés, comme dans le cas de la voiture électrique bon marché chez Renault ou de l'imagerie médicale chez Thalès.»

### Leurs responsabilités offrent aux cadres ressources et leviers d'action

Sophie Binet, cosecrétaire générale de l'Ugict, insiste sur le fait que la complexité de la tâche ne la rend pas moins vitale: «Les cadres et professions intermédiaires ne se satisfont pas de voir leur entreprise se contenter de supprimer les gobelets en plastique. Ils veulent exercer leurs responsabilités, agir sur les leviers dont ils disposent pour transformer leur entreprise, en particulier sur ses impacts environnementaux.»

Pour transformer l'entreprise tout en redonnant tout son sens à leur travail, l'Ugict diffuse également un manifeste (lire encadré) encore à enrichir, qui «vise à interpeller et à interroger les cadres sur leurs pratiques, à les inciter à se réapproprier leur pouvoir d'agir, en particulier sur les enjeux sociaux et environnementaux. Notre syndicalisme a des pratiques et des expériences qui peuvent servir d'appui, d'autres à inventer, en multipliant les coopérations».

Redéfinir les besoins et les moyens dont nous disposons, tout en amorçant une transformation du rapport au travail et de son contenu, la tâche est ambitieuse mais relève indéniablement des compétences du syndicalisme. Les questions sont innombrables. Se déplacer, mais comment et à quel coût environnemental? Produire sans polluer ici ni ailleurs. Donner à chacun un travail et une place dans la société. Loger tout le monde dans des logements décents et non énergivores. S'habiller, mais à quel coût social si c'est au meilleur prix? Se nourrir en restant en bonne santé. Consommer sans gâcher, sans obsolescence programmée. Réparer plutôt que jeter. Il n'y a pas d'autre choix que de travailler aux réponses.

Valérie GÉRAUD

# Manifeste pour la responsabilité environnementale

L'UGICT POSE LES BASES DE CET ENGAGEMENT AU SEIN DES ENTREPRISES.



« Cadres et professions intermédiaires, nous refusons de limiter notre engagement environnemental à nos gestes quotidiens ou à nos choix de consommation, [comme] d'être instrumentalisés au service de politiques de greenwashing permettant de repeindre en vert des pratiques catastrophiques pour notre planète. Nos responsabilités professionnelles, notre place dans le processus de production nous permettent de jouer un rôle déterminant [...] Nous voulons regagner du pouvoir d'agir, et la maîtrise du sens et du contenu de notre travail [en exerçant] de nouveaux droits sur les questions environnementales.» Ainsi, la responsabilité professionnelle ne doit pas se limiter à « un devoir de loyauté envers les directives financières » mais être élargie à une « responsabilité sociale et environnementale » adossée à l'intérêt général, intégrant non seulement « un droit de refus, d'alerte et de proposition alternative, pour faire primer l'éthique et la déontologie professionnelle », mais aussi, pour les ingénieurs notamment, « un droit d'alerte technologique ».

Il est également nécessaire de donner davantage de pouvoir aux instances représentatives du personnel, pour peser sur les orientations stratégiques, en particulier contre « le dumping social, environnemental et fiscal », pour les relocalisations et le développement de circuits courts; pour encourager le développement d'une économie circulaire, soucieuse d'« approvisionnement durable, d'écoconception, qui priviliege l'usage à la possession », ou encore la limitation et le recyclage des déchets.

Le manifeste défend également la maîtrise de la consommation d'énergie, le développement des services publics, et « un nouveau modèle de croissance, fondé sur le développement humain et écologique », non sur de stricts référents économiques et financiers. Qui intègre « les richesses immatérielles liées par exemple au bien-être, à l'accès au savoir, à la culture, à la santé », la réduction des inégalités ou le développement des coopérations, la création d'emplois de qualité, la satisfaction des besoins: « Le fait de redéfinir ce qu'est la richesse et ce qu'est la croissance est un levier pour donner du sens à notre travail et nous permettre d'inscrire notre activité quotidienne dans une dynamique de progrès humain. » V. G.

## ÉTRANGERS AU COIN DE MA RUE



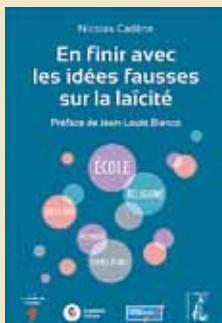
Au cœur de la crise migratoire de l'été 2015, un lycée désaffecté du quartier de la place des Fêtes, dans le xix<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a été occupé par des migrants, dont le nombre est passé en trois mois de 150 à 1 400. Un « *mini-Calais en plein Paris* » ont dit des journalistes témoins de l'insécurité et de l'insalubrité du lieu.

Concernée en tant qu'habitante et parent d'élève du collège voisin, Isabelle Coutant, sociologue des quartiers populaires, a vu cette fois le « terrain » venir à elle, tiraillée entre le désir d'aider et l'envie de comprendre. L'ouvrage retrace cet événement, la déstabilisation du quartier qui en a résulté, entre stupeur initiale, colère des riverains livrés à eux-mêmes, tensions mais aussi mobilisations solidaires et bouleversement provoqué par la rencontre.

Il y a là comme un laboratoire de ce qui traverse aujourd'hui les sociétés européennes : comment accueillir ? À quelles conditions les quartiers populaires, au premier chef concernés par l'arrivée des migrants, peuvent-ils continuer d'assurer la fonction d'intégration qui leur est de fait confiée ? À l'heure où Paris, Londres ou New York s'enorgueillissent d'être des villes-monde ayant vocation à devenir des « villes-refuge », peut-on penser la cause des réfugiés indépendamment de la cause des quartiers ?

**Isabelle Coutant, *LES MIGRANTS EN BAS DE CHEZ SOI*,  
SEUIL, 2018, 224 PAGES, 19 EUROS.**

## LAÏCITÉ EN TOUTE CONSCIENCE



« Certaines religions sont incompatibles avec la République » ; « Les signes religieux n'ont rien à faire dans l'espace public », « À l'école, on n'a pas le droit de parler religion »... Bien que régulièrement brandie comme argument massue dans les médias et les débats politiques, la laïcité fait l'objet de fantasmes. Dans un contexte de peurs multiples, nombre de discours visent à imposer un « durcissement » de la laïcité dans le but, parfois inavoué, de réduire les libertés qu'elle garantit et de multiplier les interdits qu'elle prévoit. Au risque de la dénaturer. Les exemples de polémiques à ce sujet se sont multipliés ces dernières années, se focalisant essentiellement sur l'islam. Pour sortir des préjugés et garantir un débat serein, il paraît indispensable de se réapproprier point par point la laïcité telle que définie par le droit et telle qu'elle découle de notre histoire : déconstruire les confusions, les idées reçues et les représentations fausses.

Face aux replis identitaires (de tous ordres), aux contestations et aux pressions contre la République, mais aussi face à l'instrumentalisation dangereuse et de plus en plus courante de la laïcité, ce livre s'attache à définir ce qu'elle rend possible et ce qu'elle interdit, et sous quelles conditions.

**Nicolas Cadène, *EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES  
SUR LA LAÏCITÉ*, L'ATELIER, 2020, 176 PAGES, 10 EUROS.**

## IDÉOLOGIE EN ARRIÈRE, TOUTES !

Explorant les nouvelles frontières du lobbying, cette enquête dévoile les stratégies de manipulation qu'emploient désormais ces « marchands de doute » pour promouvoir leur « bonne » science et s'emparer du marché de l'information scientifique. Leur cible privilégiée n'est plus seulement le ministre ou le haut fonctionnaire. Aux aguets sur les réseaux sociaux, des agences spécialisées visent le professeur de biologie de collège, blogueur et passeur de science, le citoyen ordinaire, le youtubeur, le micro-influenceur. Instrumentalisés pour propager des contenus dégriffés, les amateurs de science sont transformés en relais zélés des messages de l'industrie et en viennent à se considérer comme des gardiens de la raison. Parmi ces *fact-checkers*, vérificateurs d'informations autoproclamés, peu savent qu'ils amplifient des éléments de langage concoctés par des officines de relations publiques. Une poignée d'intellectuels et de scientifiques, en revanche, participe sciemment à la réactualisation, autour de la science, de tout le credo conservateur. Un projet politique volontiers financé par l'argent des industriels libertariens, et qui porte la marque de leur idéologie anti-environnementaliste et antiféministe.

**Stéphane Foucart, Stéphane Horel, Sylvain Laurens, *LES GARDIENS DE LA RAISON. ENQUÊTE SUR LA DÉSINFORMATION SCIENTIFIQUE*, LA DÉCOUVERTE, 2020, 368 PAGES, 22 EUROS.**

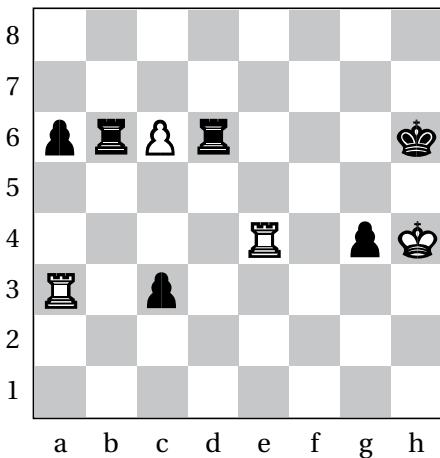
## CORONAVIRUS QUOTIDIENNES

Pendant les cinquante-sept jours du confinement, David Dufresne a tenu le verbatim de ses doutes et interrogations. Ce compte rendu journalier met en scène avec talent le peuple des fenêtres : voisin méfiant, banderole militante sans propriétaire, petit garçon fier d'applaudir chaque soir, murmure de concert au loin. Mais le fil ininterrompu des nouvelles de l'extérieur sature les journées et empêche de respirer, tout aussi sûrement que l'enfermement. Ainsi revoit-on défiler ces semaines où l'anxiété sanitaire s'est combinée à des politiques publiques marquées d'hésitations, de mensonges et de volte-faces, où la règle s'est faite arbitraire. *Corona Chroniques* est une lecture intime et politique de ce qui se joue aujourd'hui, et un appel à ne pas baisser la garde face aux attaques contre nos libertés collectives et individuelles.

**David Dufresne, *CORONA CHRONIQUES*, ÉDITIONS DU DÉTOUR, 2020, 240 PAGES, 14,90 EUROS.**

## Tactique

Étude de L. Prokes, 1949. Les Blancs jouent et gagnent.



le sud. Après avoir établi le camp de base, Scott, accompagné de Lawrence Oates, Edward Wilson, Henry Bowers et Edgar Evans partent à l'aventure. Malgré d'épouvantables épreuves et d'innombrables souffrances, les cinq hommes touchent enfin au but le 17 janvier 1912. Ils sont abasourdis et désenchantés lorsqu'ils发现 la tente de Roald Amundsen et de ses compagnons, surmontée d'un drapeau norvégien. Ces derniers les ont précédés d'un mois ! Dans les écrits de Scott, retrouvés et exposés au British Museum et à la British Library, on comprend son désarroi. Mais le véritable drame prend forme lors du voyage de retour de 1300 kilomètres vers le camp de base. Une tempête interminable, beaucoup de malchance, peut-être aussi de mauvaises décisions contribuent à la tragédie. Edgar Evans puis Lawrence Oates meurent. Les trois autres sont très affaiblis. Le 19 mars, les conditions météorologiques les empêchent de progresser. Ils établissent un camp. Leurs doigts sont gelés, ils n'ont plus de provision, la tempête fait rage depuis dix jours. «*Nous avons pris des risques, en toute connaissance de cause ; le sort s'est acharné contre nous et, par conséquent, nous n'avons aucune raison de nous plaindre ; au contraire, nous nous inclinons face au Destin...*» On pense que Scott est mort le 29 mars. Dans un de ses cahiers, on a découvert ces lignes «*Pour nos récréations, notre jeu préféré était le jeu d'échecs.*» Au camp de base de Cap Evans, deux échiquiers ont été retrouvés. Devenu un site historique, le camp et tous les objets sont protégés. En 2003, les autorités de Nouvelle-Zélande ont découvert qu'un des jeux d'échecs avait été volé.

En juillet, quatre mois après la tragique aventure de Robert Falcon Scott et de ses compagnons, l'Américain Franck Marshall était récompensé pour avoir joué ce qui deviendra la combinaison la plus spectaculaire de l'année 1912.

## Stepan Levitsky-Frank James Marshall

## Tournoi de Breslau (6<sup>e</sup> ronde), Allemagne, 1912. Défense française.

**1.e4 e6 2.d4 d5 3.Cc3 c5 4.Cf3 Cc6 5.exd5 exd5 6.Fe2 Cf6 7.0-0 Fe7 8.Fg5 (8.dxc5!?) 0-0 9.dxc5 Fe6 10.Cd4 (10.Ca4 n'est pas très bon : 10...Da5 11.c3 b5! 12.cxb6 axb6 13.b3 b5 14.Cb2 Ce4!) 10...Fxc5 11.Cxe6 fxe6 12.Fg4 Dd6 13.Fh3 Tae8 14.Dd2 Fb4 (menace 15...Ce4) 15.Fxf6 Txf6 16.Tad1 (16.a3 s'imposait) 16...Dc5 (pour abîmer la structure de pions à l'aile dame.) 17.De2 Fxc3 18.bxc3 Dxc3 19.Txd5 Cd4 (sur : 19...exd5?? 20.Dxe8+ Tf8 21.Fe6+ Rb8 22.Dxf8#) 20.Dh5 (20**

118 21.Tc0# Th6 22.Dxh6# 20.Dh5 (20. De4 était préférable.) 20...Tef8 21.Te5 **Th6** (21...Txf2? car sur : 22.Txf2?? Da1+ suivi d'un mat en 3 coups.) 22.Dg5 (les blancs cherchent à défendre la tour e5. si: 22.Dd1 Txh3 23.gxh3 Cf3+ 24.Rg2 Dxe5+) 22...Txh3 23.Tc5 (23.gxh3?? Cf3+—) (VOIR DIAGRAMME) 23...Dg3!! (face à cette splendide combinaison de simplification, Levitsky abandonne. Voyons les trois prises de la dame noire. 24.Dxg3 (24.hxg3?? Ce2#. Si : 24.fxg3 Ce2+ 25.Rh1 Txf1#)) 24...Ce2+ 25.Rh1 Cxg3+ 26.Rg1 Th5+ et les noirs ont une pièce d'avance.) **0-1**

## Les échiquiers de l'Antarctique

Alors qu'une expédition américaine a déjà exploré le pôle Nord, et que le Norvégien Roald Amundsen mène la sienne au pôle Sud (mais les Britanniques ne le savent pas), le capitaine Robert Falcon Scott prend la tête d'une expédition dont le but est double : explorer l'Antarctique et réaliser des expériences scientifiques (météorologie, biologie marine, cartographie, magnétisme,...). Nous sommes en 1910, à bord du *Terra Nova*, une trentaine d'hommes, de chiens de traîneau, de poneys de Mongolie, de vivres et une cabane préfabriquée en bois voguent vers

## HORizontalelement

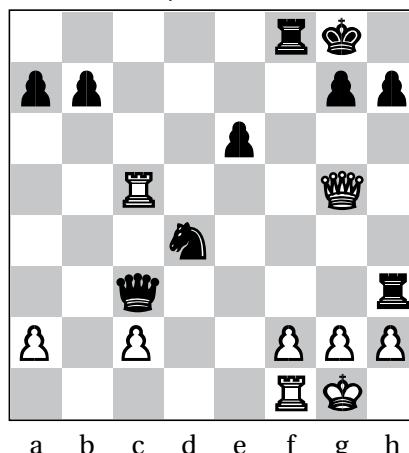
- 1.** Et pis ç'taxi! – **2.** Évaporés. – **3.** Travaillez à l'œil. Très vieux avec sa tique. – **4.** Supplicez. Opposition. – **5.** Le «ça» de Freud à Londres. Pot tsariste. – **6.** Que dalle. Élément de mécanisme. – **7.** Au val alla avec Arthur. – **8.** En latin. Fit appel au roulement. – **9.** Cours d'Alsace. Extraits de pangolin. – **10.** Usagers d'infrarouges?

## VERTICAL ELEMENT

- I.** Ute aux pistes. – **II.** Vague connaissance. – **III.** Buté. Halogène. Fleuve côtier. – **IV.** Déplacées. Bière ou whisky? – **V.** Un fromage pour la sœur de Wolfgang? – **VI.** Question de lieu. Piquette. – **VII.** Substantif inconnu de Ségolène. – **VIII.** Viande avariée. Mouvement poétique et musical. – **IX.** Engendre des conflits avec sa tige. Peinture murale. Vieux marin alcoolique. – **X.** Déshydraterais.

#### SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

**Horizontalisierung:** 1. Automobilität - 2. Fourier - 3. Emilez - 4. Rousseau - 5. It. Samo - dis - 6. Niki. Rousseau - 7. Domenech - 8. In. var. - 9. III. Aoi - 10. Nyctalopodes - Altema - 9. III. Aoi - 10. Nyctalopodes - Verdeckallemet: 1. Mengmidden - 2. Notion - 3. Tenu. Br. Ic. - 4. Otees. Malt - 5. Mozarella - 6. Oj. Mout - 7. Bravoure - 8. Mozarella - 9. Ll. Tag. Note. - X. Essoressi. - Rap. - IX. Ll. Tag. Note. - X. Essoressi. - Ichdeva.



## SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.07 !Tb6c (sur : 1...Tdc6 2.Teb6+! Rg7 3.Tb3! c2 4.Txb6 c1D 5.Tbx6 Dh1+ 6.Rxg4 Dg2+ 7.Rf4+ - le Roi va finir par échapper les échecs, le pion pourra alors se promouvoir) 2.Txa6! c2 (2...Txa6, c3D+-) 3.Txc6 Tx6 4.Tf6+! Tx6 5.c6D (le Roi n'aura pas le temps de se dégager, la Dame va emporter la partie contre la partie adverse, la partie adverse sera échec) 6.Txa6

# Malakoff Humanis est là pour vous !

*Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières<sup>(1)</sup> autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.*

## Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement,
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services. Engagé pour une société plus inclusive, Malakoff Humanis est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.

Vous souhaitez découvrir et/ou souscrire à nos offres, rendez-vous sur notre site internet : [malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)



## Héros du quotidien, les aidants ont besoin de soutien.

**Saviez-vous qu'en France aujourd'hui, presque 1 salarié sur 5 est un aidant<sup>(2)</sup> ?** C'est à dire une personne qui vient en aide à un de ses proches en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, tout en poursuivant son activité professionnelle. Par manque de temps, stress, difficultés d'organisation... les impacts sur la vie professionnelle sont nombreux (absentéisme, concentration, fatigue...).

**Malakoff Humanis, leur donne un coup de pouce avec des services concrets et des aides financières** pour rester auprès d'un enfant gravement malade ou en cas d'hospitalisation, profiter d'un répit, accompagner un proche en fin de vie, se renseigner sur les démarches (Ligne Info Aidant) ou en savoir plus avec un site internet d'informations, d'orientation et de services pour les aidants et les aidés ([essential-autonomie.com](http://essential-autonomie.com)).

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics. (2) Source : Baromètre et santé et qualité de vie au travail, réalisé auprès de 3500 salariés du secteur privé, Malakoff Humanis 2018.

Retrouvez-nous sur  
[malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)



 **malakoff  
humanis**  
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

# L'IDÉE, C'EST DE VOUS VENDRE MOINS D'ÉLECTRICITÉ.

Pour accompagner ses clients dans la transition énergétique, EDF développe des solutions conçues pour aider à consommer moins d'énergie.  
**Devenons l'énergie qui change tout.**

Rejoignez-nous sur [edf.fr/energie-efficace](http://edf.fr/energie-efficace)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



FOURNISSEUR OFFICIEL  
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ